

COMMUNE DE KEMBS

5 rue de Saint-Louis
68680 KEMBS



PROCES-VERBAL

de la réunion ordinaire du Conseil Municipal qui s'est tenue le lundi 19 décembre 2016 à 19h30 dans la salle de la Mairie de KEMBS après convocation légale des membres, sous la présidence de M. Gérard KIELWASSER, Maire.

Etaient présents : MM. KIELWASSER Gérard (Maire), BANDINELLI Jean-Paul, Mme BACH Céline, MM. BASLER Philippe, JUILLET Jean, Mmes MYOTTE Martine, ROSSE Christiane, RUDLER Suzanne, M. SCHACHER Francis (Adjoints), Mme BOGUET Josiane, M. HARTMANN Thierry, Mme LANG Rachel, M. LEPROTTI Eric, Mmes MALPARTY Patricia, MEYER Karine, ROOS Nicole, MM. ROUDAIRE Joël, THOMA Yves, TIXERONT Claude, WITWICKI Lucien (Conseillers Municipaux)

Etaient absents excusés : Mme BEAUSEIGNEUR Véronique, M. GERBER François, Mme MULLER Valérie, M. SUTTER Jean-Philippe (Conseillers Municipaux)

Etait absente : Mlle TOCHTERMANN Aline (Conseillère Municipale)

Assiste : Mme KIRCHHOFFER Floriane, Service Direction Générale

M. le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal en souhaitant la bienvenue à tous les conseillers. Puis il passe à l'appel et constate que sur 25 conseillers en fonction, 20 sont présents. Le quorum étant dépassé, le Conseil peut donc valablement délibérer.

M. KIELWASSER rappelle les questions portées à l'ordre du jour de la présente réunion, annexé à la convocation et aux différents rapports adressés aux conseillers.

ORDRE DU JOUR

- Point 01 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 novembre 2016
- Point 02 Versement d'indemnités horaires aux sapeurs-pompiers volontaires
- Point 03 Rapport de la Commission du Développement Economique – Tourisme – Jumelage et de la Sécurité du 7 novembre 2016
- Point 04 Rapport de la Commission Affaires Sociales et de l'Information du 16 novembre 2016
- Point 05 Rapport de la Commission des Affaires Scolaires du 21 novembre 2016
- Point 06 Rapport de la Commission Vie Associative et Culturelle du 28 novembre 2016
- Point 07 Rapport de la réunion de la Commission Environnement – Espaces verts du 29 novembre 2016
- Point 08 Rapport de la réunion de la Commission de l'Histoire et du Patrimoine du 5 décembre 2016
- Point 09 Rapport de la réunion de la Commission Animation des jeunes et Economies d'énergie du 6 décembre 2016
- Point 10 Modification du règlement intérieur de l'ALSH 1, 2, 3 Soleil
- Point 11 Protection sociale complémentaire des agents communaux – Montant de la participation communale
- Point 12 Modification du tableau des effectifs
- Point 13 Engagement de jeunes temporaires durant les vacances
- Point 14 Rapport 2016 de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) – Communauté d'Agglomération des Trois Frontières

- Point 15 Demandes de subvention
 a) Collège des Missions de BLOTZHEIM
 b) Collège Don BOSCO de LANDSER
- Point 16 Acquisition d'équipements pour la vie associative locale (Judo Club)
- Point 17 Admission en non-valeur pour le budget principal et le budget annexe – Service de l'eau
- Point 18 Souscription de contrats d'assurance pour la période de 2017 à 2020 pour les besoins de la commune de KEMBS
- Point 19 Diverses informations

Les conseillers donnent également leur accord unanime sur la proposition de M. le Maire de compléter l'ordre du jour avec quatre points de la façon suivante :

- Point 15 Demandes de subvention
 C) Collège René SCHICKELE de SAINT-LOUIS
 D) Collège Georges FORLEN de SAINT-LOUIS
- Point 16 Acquisition d'équipements pour la vie associative locale
 A) Judo Club (initialement indiqué)
 B) FCKR.

L'assemblée locale, à l'unanimité, approuve les propositions de M. Gérard KIELWASSER.

Point 01 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 novembre 2016

Le procès-verbal de la réunion publique du 14 novembre 2016 a été transmis à l'ensemble des conseillers en date du 13 décembre 2016.

Celui-ci, ne soulevant pas d'observations particulières, a été adopté et signé par les conseillers présents.

Point 02 – Versement d'indemnités horaires aux sapeurs-pompiers volontaires

M. le Maire informe les conseillers que lors de la réunion du Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCCSPV) du 27 septembre 2016, la question du versement des indemnités horaires (anciennement vacations) aux sapeurs-pompiers volontaires a été abordée.

M. Arnaud STRITT, Chef de Corps, présente aux conseillers les modalités d'indemnisations prévues par le décret n° 2012-492 du 16 avril 2012.

Les sapeurs-pompiers volontaires remplissent des missions (missions dévolues aux services d'incendie et de secours, les actions de formation) qui ouvrent droit au versement d'indemnités.

Le montant horaire de base des indemnités est fixé, par arrêté ministériel, en fonction du grade du sapeur-pompier volontaire. Le CPI de Kembs étant communal, il revient au Conseil municipal de fixer les montants des indemnités à verser.

A titre indicatif, les montants réglementaires applicables à ce jour sont les suivants (décret n° 2016-709 du 2 juin 2016) :

Officiers : 11,45 € / heure
 Sous-officiers : 9,23 € / heure
 Caporaux : 8,17 € / heure
 Sapeurs : 7,61 € / heure

M. le Maire propose d'appliquer le barème suivant :

Missions	Montant des indemnités horaires des sapeurs-pompiers volontaires	Précisions
Participation aux actions de formation en qualité de stagiaire	100 %	Dans la limite de 50 h par an
Participation aux actions de formation en qualité de formateur	100 %	Dans la limite de 50 h par an sans prise en compte des heures de FMPA données aux JSP
Intervention d'une durée de 0 à 30 minutes	Forfait de 45 minutes	Le décompte de la durée commence au déclenchement de l'intervention. Sauf pour les opérations différées : à partir du départ de l'engin
Intervention d'une durée supérieure à 30 minutes	Temps réel d'intervention + 15 minutes de réarmement	
Intervention annulée entre le déclenchement et le départ	Forfait de 15 minutes	

Le versement des indemnités se ferait trimestriellement, sur la base d'un relevé d'activités établi par le Chef de Corps du CPI indiquant la nature de l'activité, les sapeurs-pompiers y participant et les horaires.

Certaines demandes de précisions sont effectuées par l'assemblée, en particulier sur le type d'interventions soumises à indemnités.

M. STRITT indique que ce sont toutes les interventions de prompt secours régulées par le centre d'appel de COLMAR, il précise également que pour certaines interventions les moyens humains peuvent sembler importants mais s'avèrent indispensables en cas de dégagement d'une personne lors duquel il faut des "bras" pour brancarder. Les modalités de temps d'intervention pris en compte sont également explicitées et font l'objet d'un encadrement précis.

En ce qui concerne la facturation à la Commune d'interventions non urgente, du type un enlèvement de nid de guêpes, ce débat n'est pas à l'ordre du jour et donnera lieu à une délibération future le cas échéant.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- d'instituer le versement d'indemnités horaires aux sapeurs-pompiers volontaires à compter du 1^{er} janvier 2017, selon les modalités énoncées ci-dessus
- de prévoir les crédits nécessaires au budget.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 03 – Rapport de la Commission du Développement Economique – Tourisme – Jumelage et de la Sécurité du 7 novembre 2016

I. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Commerces de proximité

Les commerces ambulants de proximité suivants exercent régulièrement sur la Commune :

Place du Colonel Gauvin

- ✓ le mercredi, stand de fruits et légumes
- ✓ le jeudi, boucherie DOPPLER de 10h à 12h
- ✓ le vendredi, vente de pizzas cuites sur place, à partir de 17h

Place de la Maison du Patrimoine

- ✓ le lundi, vente de pizzas cuites sur place, à partir de 17h
- ✓ le jeudi, boucherie DOPPLER de 9 h à 10h
- ✓ le jeudi de 9h à 11h30, Saveurs et Fromages Comtois, vente de fromages (ce commerçant a abandonné son activité à Kembs depuis peu)
- ✓ le jeudi, vente de pizzas cuites sur place, à partir de 17h.

Nouveaux commerces

- Les Figueiredo, restaurant portugais à la place du Mogador rue du Rhin à Kembs-Loeclé
- Le garage ULL a été vendu à un vendeur de voitures d'occasion mais n'a pas encore ouvert officiellement ; les voitures sont actuellement vendues sur le site "leboncoin"
- Cabinet de podologie, Clos des Acacias – Rue de l'Artisanat, début 2016.

II. TOURISME**Informations sur l'Office de Tourisme du Pays de Saint-Louis, Région des Trois Pays**

La mise en place des différents projets nécessite des réunions hebdomadaires. L'équipe de pilotage de l'Office est composée de M. Gérard KIELWASSER, Maire de KEMBS et Président de l'Office de Tourisme, de M. Eric LEFEBVRE Directeur, de M. Gérard KIELWASSER de BARTENHEIM, Membre d'Honneur et Trésorier de l'Office ainsi que de M. Francis SCHACHER, Adjoint au Maire de KEMBS, en charge des affaires touristiques.

Bilan positif du point I Mobile, mis en place dans le local de l'agence Distribus à la Croisée des Lys à SAINT-LOUIS. Ce service innovant permet de mettre à disposition des visiteurs une connexion Wifi gratuite et sécurisée, la possibilité de recharger les appareils mobiles (smartphones et tablettes), des informations touristiques sur supports papier (hôtels, restaurants, musées, pistes cyclables, etc...). Les visiteurs peuvent également télécharger le guide touristique I Mobile de l'Office de Tourisme de façon dématérialisée à partir d'un flash code prévu à cet effet. Ils peuvent ensuite l'utiliser en situation de mobilité dans toute la ville en mode "hors connexion" (pas d'utilisation de forfait internet).

Ce projet s'élève à près de 17 000 € TTC, financés respectivement par l'Office de Tourisme à hauteur de 13 000 € et 4 000 € par la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières.

Le coût estimatif pour la mise en place d'une version allégée du dispositif dans les Communes intéressées voisines s'élèverait à environ 2 300 € en investissement et à 500 € de charges annuelles.

Pour information, le dispositif d'information dynamique sur écran a été mis en place à la Maison du Patrimoine pour un montant de près de 400 € TTC, pour 30 € de frais de mise en service et 300 € de location annuelle du logiciel.

Projets touristiques de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières

Les opérations ci-après sont abordées lors de la réunion de la Commission Tourisme de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières :

- Réhabilitation du circuit jaune des sentiers de découverte, après les travaux de renaturation de l'île du Rhin
- Projet d'hôtellerie de plein air à KEMBS.
- Ce projet a fait l'objet de deux études : une première il y a plus de 10 ans qui avait estimé la faisabilité à 8 millions d'euros et une seconde en 2015/2016 dont le chiffrage s'élève de 6 à 10 millions d'euros selon les options retenues.
- Parallèlement au cours de l'année 2016, un particulier a présenté un projet de camping comprenant 78 emplacements, piscine, snack-bar, pour un montant de 650 000 €. Ce projet a eu l'aval de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières.
- Projet d'aires de stationnement pour les camping-cars sur le terrain
- Circuits pédestres du club vosgien
- L'installation de portiques pour empêcher les occupations illicites afin de protéger la piste cyclable a été réalisée
- Création d'une piste cyclable Est-Ouest
- Gestion du port de plaisance
- Création d'un poste à ¼ de temps à la Petite Camargue Alsacienne.

III. JUMELAGE**Bilan des activités 2015/2016**

L'association "Les amis du jumelage Kembs – Etaules" est, en partenariat avec la commune de KEMBS, jumelée avec la commune d'ETAULES en Charente-Maritime. Elle organise, durant l'année, les manifestations ci-après dans le but de faire vivre ce jumelage et pour participer financièrement aux échanges avec la commune d'ETAULES, qui ont lieu tous les deux ans.

Manifestations :

- La journée jeux avec repas a été organisée le 17 avril 2016
- Les 17 et 18 décembre, Noël à l'Espace : un cabanon sera sur place avec des produits de la région charentaise (huîtres, Pinot de Charente).
- Pour 2017 la journée jeux se déroulera le 9 avril et le repas carpes frites le 8 octobre.

Voyage à Etaules en 2016

Une délégation du Conseil Municipal ainsi que les familles d'accueil de KEMBS se sont déplacées à ETAULES du jeudi 05 au lundi 09 mai 2016, à l'occasion du 20^{ème} anniversaire du jumelage.

Monsieur SCHACHER relate l'accueil qui leur a été réservé ainsi que les sorties qui ont été organisées.

A l'occasion de ce déplacement, la Commune a pris en charge coût du transport ainsi que le cadeau de la Municipalité.

L'association "Les amis du jumelage" a pris en charge le petit-déjeuner et le déjeuner de midi du 1^{er} jour ainsi que les cadeaux individuels offerts à chaque famille d'accueil d'ETAULES.

IV. SECURITE**Sapeurs-pompiers – Corps de Première Intervention (CPI) de KEMBS**

Le corps des sapeurs-pompiers se compose actuellement de 21 sapeurs répartis sur la caserne de Kembs et la caserne de Kembs-Loeclé. Le chef de corps est M. Arnaud STRITT. 3 sapeurs sont démissionnaires.

La moyenne d'âge est d'environ 25 ans.

Le corps est composé de :

- 2 adjudants
- 6 sergents sous-officiers
- 7 caporaux
- 6 sapeurs toutes missions.

6 jeunes sapeurs-pompiers vont s'engager et devraient être formés d'ici fin avril + 1 nouveau. Concernant les JSP (Jeunes Sapeurs-Pompiers), ils sont au nombre de 21 dont 5 de la commune de NIFFER et 1 de PETIT-LANDAU.

Les moyens matériels, répartis sur les casernes de KEMBS et KEMBS-LOECHLE :

- 2 FPTL (fourgon pompe tonne léger armé par 4/6 sapeurs) dont 1 sera réformé
- 1 VTU (véhicule tous usages 2/3 sapeurs)
- 1 véhicule prompt secours 2/3 sapeurs, remplacé par 1 nouveau véhicule Berlingo.

Les sapeurs-pompiers ont effectué 125 interventions en 2015. Au 25 septembre 2016, 133 interventions ont été effectuées, soit 5,6% de plus qu'en 2015, 29 776 heures d'astreinte et 1 086 heures de formation.

Un nouveau véhicule prompt secours a été commandé en 2016 en remplacement de la Clio. Le véhicule a été réceptionné fin octobre. Coût du véhicule, 16 000 € non équipé. Coût des équipements : 3 550 €.

En compensation avec l'accord du CPI pour 2017 les représentants de la Commune seraient d'accord pour indemniser la part obligatoire (Intervention et Formation) ce qui représenterait 12 000 à 13 000 € et la question astreinte sera discutée ultérieurement

Le chef de corps, M. STRITT, est prêt à venir faire une présentation avec simulation chiffrée au Conseil Municipal.

4 actions initiation aux premiers secours ont été organisées en 2016. Plusieurs demandes ont d'ores et déjà été formulées pour 2017.

Sécurité des bâtiments et voirie**Bâtiments**

Les contrôles et entretiens des bâtiments communaux sont effectués annuellement par les organismes et sociétés suivants : SOCOTEC – SVELYS – SAP – CARON – NEFF..., qui établissent par la suite un rapport, dont un exemplaire est classé dans le bâtiment respectif et un exemplaire conservé en mairie.

Ils sont consultables au service des affaires générales.

Voirie

Les travaux suivants ont été réalisés en 2016 :

- Pour des raisons de sécurité et afin de prendre en compte le souhait des administrés de la rue du Rhin et rue d'Habsheim, deux radars pédagogiques solaires ont été mis en place.
- Rue du Rhin, traçage de 43 places de stationnement en quinconce (15 côté pair et 28 côté impair), qui représentent 570 ml sur 10 cm de large. La bande de roulement au plus étroit est de 6 m 50. Le rétrécissement de la chaussée entraîne une réduction de la vitesse. La Commune sera alertée 72h avant le passage d'un transport exceptionnel.

Malgré le mécontentement de beaucoup d'administrés qui prétendent que ces places de stationnement sont accidentogènes, le ralentissement est constaté. L'objectif est atteint.

M. SCHACHER communique quelques chiffres sur le trafic routier de la Commune selon l'étude effectuée par M. MATHON, responsable du poste de Police Municipale, qui a permis d'évaluer le niveau du trafic en terme d'intensité dans les rues du Rhin, du Maréchal Foch, de Habsheim.

M. SCHACHER donne lecture du rapport d'activités 2016 de la Police Municipale.

Il communique les chiffres concernant les différentes interventions :

- 34 verbalisations (10 concernant le stationnement, 22 pour non-respect des règles de la circulation, 2 excès de vitesse)
- 20 cambriolages
- 19 divagations d'animaux
- 12 stationnements
- 11 assistances gendarmerie
- 10 différends de voisinage
- 9 accidents de la voie publique
- 9 nuisances sonores
- 7 gens du voyage
- 4 vols à la roulotte
- 4 agressions, etc...

Les chiffres sont issus de main-courantes et ne reflètent pas la réalité de l'action de la Police Municipale sur le terrain. Le service a été présent sur l'ensemble des 15 manifestations de la Commune qui se sont tenues les week-ends.

Plan Vigipirate

Dans le cadre du plan Vigipirate, le grand portail de la cour ainsi que les autres portes donnant accès à l'école doivent impérativement être fermés à clés.

Sécurisation des établissements scolaires

L'Etat s'est engagé à subventionner les travaux urgents de sécurisation des établissements scolaires, avec un taux de subvention pouvant atteindre 80 % du coût hors taxes des travaux. Un dossier a été constitué par la Commune, pour un montant de travaux de 26 000 €. Une réponse est attendue pour fin novembre.

Budget 2017

Les sommes suivantes sont à inscrire au budget 2017 :

- Bâtiments : 1 000,00 € pour le remplacement des extincteurs de + 10 ans
- Voirie : traçage supplémentaire de places de stationnement rue du Rhin et rue Habsheim.

V. CONSEIL DE DEFENSE

M. SCHACHER est le correspondant défense dans notre Commune. Il est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires sur les questions de défense.

A la demande de l'armée, un message a paru dans le P'tit Lien pour inviter les jeunes à se recenser et les informer que l'armée recrute.

M. SCHACHER a été invité à une journée information au 152^{ème} régiment d'infanterie à Colmar, où une présentation sur l'armée française a été effectuée : le matériel, le budget, leurs actions dans le monde.

Information sur la journée de la citoyenneté des jeunes de 16 ans

Les jeunes de la Commune qui ont 16 ans sont invités personnellement par courrier à venir se faire recenser en mairie, puis effectueront courant de leur 17^{ème} année une journée de la citoyenneté. Les jeunes qui n'ont pas effectué cette démarche ne peuvent pas passer le permis de conduire ou des examens nationaux, comme le bac, ce qui est très pénalisant pour leur avenir.

VI. IMPAYES

M. SCHACHER fait un rappel de son action concernant les impayés.

VII. DIVERS

Aucune question n'étant posée, la séance est close à 20h45.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Point 04 – Rapport de la Commission Affaires Sociales et de l'Information du 16 novembre 2016

I. BULLETINS MUNICIPAUX

a) Le LIEN

Le LIEN, magazine « illustré » et d'informations de la Commune, paraît une fois dans l'année courant du premier trimestre. Sa 34^{ème} version a été publiée en 2016.

Il se présente sous la forme d'un magazine de format A4, 21 x 29,7 cm, imprimé en quadri recto verso sur du papier 100 % de 250 g/m² pour les 4 pages de couverture et 130g/m² pour les pages intérieures.

S'agissant d'un "illustré", les photos peuvent prédominer sur le texte en fonction du sujet. M. le Maire y dispose d'un espace important pour y développer un thème de son choix qui peut par ailleurs déterminer le contenu du reste du magazine.

Le concept de ce magazine permet un retour en images sur l'événementiel communal ou associatif de l'année précédente. Il peut aussi être exclusivement consacré à un ou des faits municipaux et associatifs importants ayant marqué l'année écoulée.

Mme RUDLER lance un appel auprès des membres de la commission pour des sujets à faire paraître dans le prochain numéro. M. le Maire a souvent émis le souhait que les adjoints s'expriment également dans le LIEN, sur des thèmes relevant de leurs compétences par exemple. Les sujets devront être développés en texte et en images.

Dans le magazine publié en mai 2016, un espace a été consacré à l'urbanisme, aux associations en fête et à l'inauguration de la maison du patrimoine, un espace offert au Conseil des Sages et un au Conseil Municipal des Jeunes.

Pour le prochain numéro, toutes les associations seront à nouveau conviées par courrier pour contribuer à son contenu. Beaucoup d'entre elles utilisent le p'tit lien et l'outil informatique pour communiquer leurs actualités ou annoncer leurs manifestations culturelles, sportives et ne répondent pas forcément à notre sollicitation, d'où la nécessité de les relancer.

La société d'histoire locale n'a pas été conviée à contribuer au dernier numéro puisqu'elle dispose désormais à la Maison du Patrimoine d'un espace d'expression et d'exposition plus intéressant pour témoigner du passé. Toutefois, elle pourrait développer un article sur la poste, du relais de poste aux chevaux à nos jours.

Dans le cadre de la consultation pour la période de 2016 et 2017, les propositions suivantes ont été retenues :

- Conception graphique : Mademoiselle Dimanche de DIETWILLER
- Impression du magazine : PETRA Consulting de LANDSER

Pour 2016, coût du tirage de 2500 exemplaires / pour un magazine de 32 pages, couverture comprise :

- 1 386,00 € TTC (TVA 10 %) pour la conception graphique
- 4 103,00 € TTC (TVA 10 %) pour l'impression

Soit un total de 5 489,00 € TTC (dépassement de 289,00 € TTC du budget).

Mode de fonctionnement pour l'élaboration du magazine :

Les éléments à mettre en pages (photos numériques, fichiers Word, PDF, etc...) sont mis à disposition du graphiste sur une clé USB.

Une bonne collaboration avec notre prestataire est indispensable tout au long de l'élaboration du magazine et implique quelques rencontres et réunions, nécessaires avant une lecture définitive de la maquette et le bon à tirer. La graphiste, Mademoiselle DIMANCHE, était à nouveau très disponible et cette collaboration fut à nouveau très satisfaisante.

En 2015, le budget pour l'élaboration du LIEN s'élevait à 5 200,00 €.

La Commission propose au Conseil Municipal d'inscrire la somme de 5 500,00 € au budget 2017, ce qui permettrait la réalisation d'un magazine et un tirage équivalents à 2016, ainsi que 50 à 100 exemplaires en plus en raison de l'augmentation permanente du nombre de nos boîtes aux lettres.

Fin 2017, une nouvelle consultation sera lancée pour la période de 2018 et 2019 si la publication est maintenue.

Budgets et réalisations

	Budget	Dépenses	Tirage
2013	6 000,00 €	3 388,60 €	2300 exemplaires (24 pages)
2014	5 000,00 €	4 211,00 €	2400 exemplaires (28 pages)
2015	5 200,00 €	4 917,00 €	2400 exemplaires (32 pages)
2016	5 200,00 €	5 489,00 €	2500 exemplaires (32 pages)

b) Le P'tit Lien

Le journal d'information paraît tous les deux mois, soit février, avril, juin, août, octobre et décembre, au format A3 (297 x 420) de 4 pages excepté au mois d'avril où nous réalisons un journal de 6 pages pour y publier la liste de toutes les animations été proposées pour les vacances ainsi qu'une représentation graphique du budget commentée par le responsable aux finances, M. TIXERONT.

Le 90^{ème} numéro du P'tit Lien paraîtra en décembre de cette année.

Pour information, le numéro d'avril comprend 6 pages en raison de la parution de la liste des stages pour les animations été et du budget.

L'élaboration du P'tit Lien a très peu changé depuis le 1^{er} numéro paru en février 2002. Tous les éléments (textes, photos, etc...) sont mis à disposition du graphiste sur fichiers informatiques, qui envoie sa réalisation à l'imprimeur. Tout comme le LIEN, les délais sont toujours parfaitement respectés. Le contenu du P'tit Lien est bien sûr tributaire de l'activité de la Commune et de la vie municipale dans son ensemble.

Mme RUDLER rappelle à l'ensemble des membres de la commission que le P'tit Lien leur permet aussi de communiquer.

L'interactivité avec le graphiste est très satisfaisante et ceci depuis le début de notre collaboration.

Le monde associatif, à quelques exceptions près, utilise facilement ce support pour annoncer son événementiel et communiquer.

Comme pour le LIEN, une version numérique est disponible sur le site de la Commune

Les prestataires retenus à l'issue de la consultation début 2015 sont Jean-Pierre GSCHWIND pour la mise en page et L'imprimerie de Saint-Louis pour l'impression, pour la période de 2015 à 2017.

Le prix de revient d'un bulletin de 4 pages est de 630,00 € pour le graphiste et 990,00 € pour l'imprimeur, soit un total de 1 620,00 €. La version du mois d'avril, avec 6 pages, revient à 2 610,71 €.

2700 exemplaires sont actuellement imprimés, chiffre fluctuant et souvent supérieur.

En 2016, le budget proposé par la commission et approuvé par le Conseil Municipal était de 13 000 € pour une dépense de 9 365,00 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- La reconduction dans la même forme et avec la même fréquence (6 numéros/an)
- Un tirage de 2700 exemplaires, avec possibilité d'augmenter le nombre en cours d'année si nécessaire
- De budgéter la somme de 13 500,00 € pour 2017.

Le montant total de la dépense en 2016 pour les magazines s'élève à 16 199,71 € pour 18 200,00 € inscrits.

Un grand merci aux bénévoles, Mmes Michèle CAPEL, Patricia MALPARTY, Michèle SCHACHER et M. Philippe MAURER qui prennent part aux réunions de travail consacrées à ces publications.

Mme Caroline SONNTAG de Mlle Dimanche et M. Jean-Pierre GSCHWIND participent aussi à ces réunions concernant les publications en leur qualité de graphiste.

Depuis le mois d'octobre 2016, nous pouvons bénéficier du soutien de Mme Chloé FAUGERAS, membre du personnel communal, qui participe à l'élaboration du LIEN, du P'tit Lien ainsi que de l'agenda communal ainsi qu'aux réunions de travail. Mme RUDLER remercie M. le Maire d'avoir libéré Mme Chloé FAUGERAS de certaines tâches afin de lui permettre de contribuer à cette activité.

Mme Valérie DURRENWAECHTER, employée communale très consciencieuse qui assure la distribution de nos magazines dans les 2400 boîtes aux lettres de la Commune, est aussi remerciée.

II. AGENDA COMMUNAL

L'agenda 2017 est en cours de finalisation. La mise en page et la mise à jour des informations et des annonces, scans et gravure de l'ensemble sont à nouveau effectués par Jean-Pierre GSCHWIND. L'Imprimerie de Saint-Louis assurera l'impression de 2 700 exemplaires.

L'agenda est actuellement soutenu par 36 annonceurs, dont la contribution varie de 93 à 346 € selon la taille du visuel.

III. BILAN DE L'AIDE SOCIALE

Communications :

Nombre de demandeurs d'emploi sur KEMBS au 15.11.2016 : 265 (39 de plus qu'en 2015).

Le réseau APA qui regroupe notamment les associations **APAMAD** et **APALIB** nous a donné les chiffres exacts de son activité sur la Commune pour 2015. L'association ne fait plus de projection sur l'année en cours parce que les chiffres seraient faussés.

En 2015, les associations APAMAD et APALIB sont ainsi intervenues auprès de 122 personnes dans la Commune. 10 salariés et 6 bénévoles se mobilisent chaque jour sur notre Commune pour assurer le fonctionnement de l'ensemble des services et activités.

APALIB (animation et prévention santé)

Cette association travaille avec l'ensemble des autres acteurs sanitaires et sociaux pour assurer une prise en charge globale et individualisée des seniors et s'investit particulièrement sur le plan de la Prévention

Santé et du Bien Vieillir grâce aux activités de maintien en forme, de sorties et de différentes formes d'activités de rencontre.

Animation : 12 personnes de KEMBS ont participé à une activité (thé dansant - peinture sur bois et acrylique - tricot et crochet) et occupent nos locaux mis à leur disposition.

Ainés

APAMAD

Cette association assure :

- Aide à domicile : 4 724 heures d'intervention pour 44 bénéficiaires
- Repas livrés : 120 (816 en 2014) – 1 seule personne concernée en 2015 (les restaurants livreurs de repas ont davantage de succès)
- Courses et déplacements : 47 personnes âgées concernées
- Service de protection juridique des majeurs: 6 personnes suivies.

Dans le domaine social, les aides de la Commune sont très nombreuses et il est important d'en rappeler quelques-unes :

- L'aide à la réinsertion par le biais de contrats aidés : 5 agents sont employés sous contrats aidés et sont donc concernés par ce dispositif.
- La mise à disposition gracieuse du Pfarhüs à l'ADAJ (Association pour le Développement de l'Accueil de Jour), équivalent à une aide de 9 600,00 €.

Activité au Pfarhüs : 31 résidents, 1 625 prestations (moins 211 par rapport à septembre 2015).
La baisse de fréquentation est liée en partie au changement du mode de tarification et à l'accord des plans d'aide pour l'admission.
- La mise à disposition de locaux à la mairie annexe à l'ADAJ (Association pour le Développement de l'Accueil de Jour) équivaut à un loyer mensuel de 500 €, soit 6 000 € par an.

Pour mémoire, l'ADAJ, en partenariat avec les services de soins à domicile de Rixheim et de Sierentz, intervient aussi auprès de personnes en début de maladie (Alzheimer ou troubles apparentés) et a créé dans ce but les « ateliers de GASPAR » (Groupement d'Accompagnement et de Soins du Pays Rhénan) pour permettre une action thérapeutique précoce et lutter contre l'isolement social.

La Commune a accepté la mise à disposition gracieuse d'une partie des locaux du rez-de-chaussée de la mairie annexe pour ces ateliers, l'ADAJ prenant en charge les consommations électriques (lumière et chauffage). Depuis le démarrage, 7 personnes sont inscrites aux ateliers peinture et 6 au yoga. 18 personnes ont été intéressées par ces activités, mais 6 d'entre elles se sont vu contraintes d'abandonner les ateliers faute de moyen de transport.

- La mise à disposition hebdomadaire et gratuite des locaux à l'APA (AnimAction) pour l'organisation des activités évoquées précédemment qui sont la peinture sur bois et acrylique, la gymnastique détente et « les doigts agiles ».
- La prise en charge des frais du local mis à la disposition par la société Avicole à cette même association, pour l'organisation mensuelle d'un thé dansant, représente environ 600,00 € par an (60 € par séance). La société Avicole offre aussi 160,00 € par séance puisqu'elle n'applique pas son prix habituel de location. Le thé dansant ne résonnera plus au foyer avicole, faute de danseurs et d'animateur.
- La mise à disposition de la salle communale sous l'école « Les Lutins » et d'une parcelle de terrain à l'arrière du presbytère de KEMBS-LOECHLE pour l'aménagement d'un jardin solidaire à l'équipe CARITAS du Pays de Sierentz.
- Subvention de 630,00 € à l'association Delta-Revie et de 210 € à l'association ludovicienne de Téléalarme pour une aide à l'installation d'un dispositif chez quelques administrés.
- 6 580 € auront été attribués cette année à diverses autres associations à vocation humanitaire.
- 2 200 € auront été consacrés en 2016 aux grands anniversaires, pour 37 jubilaires visités.

- Nous participons fidèlement aux journées nationales de collecte pour la banque alimentaire les 25 et 26 novembre 2016 et à la vente de tulipes au profit de l'institut de Recherche en Hématologie et Transplantation, ainsi qu'à la collecte pour les Restos du Cœur.
- Nous soutenons tous les ans un atelier protégé par l'achat de petit matériel de bureau.
- Des bons alimentaires sont accordés ponctuellement par le CCAS à des administrés en grande difficulté. En 2016 et à ce jour, 17 bons ont été délivrés pour un total de 680 €.
- Le CCAS prend en charge le loyer mensuel de 500,00 € de notre logement d'urgence, actuellement inoccupé.
- M. le Maire et Mme RUDLER rendront visite aux résidents des EHPAD de KEMBS, SIERENTZ et VILLAGE-NEUF en fin d'année, notamment pour leur remettre le cadeau de Noël de la Commune.

Situation actuelle :

- KEMBS : 80 résidents inscrits dans notre fichier population
- SIERENTZ : 6 résidents Kembsois
- VILLAGE-NEUF : 2 résidents Kembsois.

Logements sociaux

La Commune compte 115 logements à ce jour. 88 logements, dont les permis ont été déposés et/ou sont en cours de construction, verront le jour en 2017 et début 2018. La Commune a versé une subvention de 59 850 € à un bailleur social pour financer la construction de 18 logements sociaux.

IV. TRANSPORT URBAIN

- Déplacement dans la commune 2 x par semaine (mercredi et vendredi) pour 3 usagers réguliers
Pour 2016 : 104 déplacements (courses, médecin, poste et pharmacie)
- Aide au déplacement vers le local communal rue de l'Europe
Ce service est assuré 2 x par semaine depuis septembre 2008, pour toutes les personnes qui ne souhaitent ou ne peuvent pas s'y rendre par leurs propres moyens.

V. SENIORS

Excursion 2016

Public concerné : à partir de 65 ans

Destination : à la découverte des Vosges méridionales

Nombre de participants : 88 personnes

Prix : 69 €/personne

Contribution de la Commune : 35 €/personne.

Fête de Noël - Bilan 2015

Nombre total de couverts : 336 (242 seniors, 19 résidents et accompagnateurs de l'EHPAD, le Conseil Municipal, le Conseil Municipal des Jeunes, le personnel communal, les bénévoles de la Société Avicole...)

Elle tient à rappeler que peu d'employés de la Commune sont sollicités (3 agents) pour cette fête grâce à la contribution très importante de la Société Avicole (17 membres), qui est vivement remerciée pour sa participation.

Coût total de la fête de Noël : 11 000 € (hors frais de personnel).

Il faut également remercier pour leur contribution à cette fête :

- La société de pêche pour la mise en place de tables
- Le conseil de fabrique de l'église Saint-Jean Baptiste pour la confection des décorations de table
- M. Charles GROSSMANN et sa filleule qui s'occupent des vestiaires
- L'harmonie municipale pour le concert apéritif
- M. Yves THOMA, membre du Conseil Municipal, pour la moitié du financement de la tombola
- Le judo club pour le rangement de la salle après la fête

- Les jeunes du CMJ qui aident au service des aînés
- Tous les membres du Conseil Municipal qui se rendent disponibles pour la préparation de la salle ainsi que quelques salariés bénévoles

ainsi que Espace Rhénan Animation qui a offert une très belle animation.

Fête de Noël 2016

La fête de Noël des seniors aura lieu le dimanche 11 décembre.

Un appel aux bénévoles est lancé par Mme RUDLER pour :

- La préparation de la salle le samedi 10 décembre :
 - ✓ matin : mise en place des tables et chaises
 - ✓ après-midi : préparation des tables, vaisselle, décorations, etc...
- Dimanche 11 décembre :
 - ✓ Accueil : 2 personnes
 - ✓ Bar : 2 personnes
 - ✓ Aide à l'encadrement des résidents de l'EHPAD
 - ✓ Chercher les convives à domicile
 - ✓ Remise des cadeaux aux convives présents.

Le Conseil des Sages assurera à nouveau le service du sorbet.

L'ERA contribuera à nouveau généreusement à cette fête en offrant une animation.

L'animation dansante sera comme de coutume assurée par M. Raphaël BRAUN.

Local communal rue de l'Europe

Le local est mis à disposition 2 après-midi par semaine (lundi et mercredi). Une trentaine d'usagers réguliers sont encadrés et choyés par une employée communale et un membre du Conseil des Sages, François SANTORRO, fidèle et très généreux. Il gère ces rencontres bihebdomadaires sans relâche depuis quelques années déjà.

Il est important de préciser que le bus communal assure le transport vers ce local pour toute personne qui en exprime le souhait.

VI. CONSEIL DES SAGES

Il est composé de 23 membres.

Le Conseil des Sages se réunit très régulièrement et notamment 2 fois dans l'année sur invitation de M. le Maire.

C'est un groupe de personnes très concernées et très motivées, toujours encouragées par leur dynamique présidente. Le groupe a été amputé cette année de 2 personnes, Violette et Karl WILFING, qui ont quitté la Commune et qui ont été remplacées par Mmes KARRER et PARMENTIER.

Mme RUDLER veut à nouveau témoigner de leur dynamisme et de leur implication au service de la Commune et des administrés, notamment les plus fragiles.

Ils répondent constamment aux appels de toutes sortes et se mobilisent pour beaucoup de belles causes. Nous pouvons compter sur leur soutien dans bien des circonstances.

Ils sont ainsi sollicités par les écoles, l'ALSH, l'accueil de jour, par des personnes isolées, par l'EHPAD. Ils participent aux collectes de la banque alimentaire et des restos du cœur, aux jurys des maisons fleuries et des illuminations de Noël. Ils soutiennent sur demande le Centre de Loisirs 1, 2, 3 Soleil, organisent une grande collecte de jouets pour Saint-Vincent de Paul. Ils assurent aussi l'encadrement sur demande des écoles.

Ils ont tout récemment géré la pétition pour le maintien du bureau de poste du groupe La Poste dans notre Commune.

VII. DIVERS

Aucune question n'étant posée, la séance est close à 20 h 45.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Point 05 – Rapport de la Commission des Affaires Scolaires du 21 novembre 2016

En préambule, Madame MYOTTE communique aux conseillers l'état des effectifs de la rentrée scolaire 2016/2017 :

ECOLE MATERNELLE "PAUL KLEE"

Directrice : Mme Isabelle HAESSIG remplace Mme Catherine WANNER qui a pris sa retraite après avoir enseigné durant 26 ans dans notre Commune, dont 10 années en tant que directrice.

Effectif : 104 élèves, (100 en 2015/2016 soit 4 élèves en plus)

- 2 classes de monolingues avec 46 élèves (44 en 2015/2016)
- 2 classes bilingues avec 58 élèves (56 en 2015/2016)

ECOLE MATERNELLE "LES LUTINS"

Directrice : Mme Virginie GUTKNECHT

Effectif : 85 élèves (99 en 2015/2016)

- 2 classes mono/bilingues :
 - 1 grande section avec 30 élèves, dont 13 en section bilingue
 - 1 petite-moyenne section avec 27 élèves dont 10 en section bilingue
soit une section bilingue avec 23 élèves
- 1 classe bilingue :
 - Petite et moyenne section avec 28 élèves

Suite à la fermeture d'une classe bilingue, remplacée par une section bilingue dans laquelle les enfants se retrouvent à 23 dans cette section puis respectivement à 30 et 27 élèves lorsqu'ils rejoignent les monolingues. A la mise en place des classes bilingues, il avait été dit qu'à partir de 14 élèves, une classe serait ouverte.

ECOLE ELEMENTAIRE "JEAN MONNET"

Directrice : Mme Julie DUFLOT

Effectif : 142 élèves (129 en 2015/2016 soit 13 élèves en plus)

- 4 classes monolingues avec 104 élèves (113 en 2015/2016)
- 2 classes bilingues : 38 élèves

Une classe monolingue a été fermée et une classe bilingue ouverte à la rentrée.

ECOLE ELEMENTAIRE "LEONARD DE VINCI"

Directrice : Mme Odile BASLER, qui a déjà occupé ce poste il y a 3 ans.

Mme Sabine HOMATTER occupe à sa demande le poste de directrice à BARTENHEIM-LA-CHAUSSEE.

Effectif : 170 élèves (165 en 2015/2016) (+ 5 élèves)

- 4 classes monolingues avec 110 élèves (119 en 2015/2016)
- 3 classes bilingues avec 60 élèves (59 en 2015/2016)

Soit un total de 501 élèves sur la Commune :

- 189 élèves écoles maternelles (199 en 2015/2016) soit 10 élèves en moins à l'école Les Lutins
- 312 élèves écoles élémentaires (294 en 2015/2016) soit 18 élèves en plus.

Baisse d'élèves en maternelles : - 10 élèves

Augmentation des élèves en élémentaires : + 18 élèves.

D'après les normes d'ouverture et de fermeture de classes, il faudrait encore 26 élèves pour l'ouverture d'une classe à l'école Jean Monnet et également 26 élèves pour l'ouverture d'une classe à l'école Léonard de Vinci.

Il manque 7 élèves à l'école maternelle Les Lutins et 8 élèves à l'école maternelle Paul Klee pour l'ouverture d'une classe.

A la rentrée 2017/2018, le total d'enfants par école, nés en 2014, et ceux qui intègrent le cours préparatoire :

- 40 enfants arrivent à l'école maternelle Paul Klee et 39 iront au CP
- 29 enfants arrivent à l'école maternelle Les Lutins et 30 iront au CP.

I. **BUDGET DES ECOLES**

a. **Fonctionnement**

Le montant total par élève ci-après sera reconduit pour l'année scolaire 2017/2018 et restera identique à celui attribué en 2016/2017.

Pour information, ce budget n'a pas augmenté depuis l'année scolaire 2007/2008.

BUDGET SECTION FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017/2018			
OBJET DE LA DEPENSE	COMPTE BUDGETAIRE	ECOLE ELEMENTAIRE	ECOLE MATERNELLE
Produits pharmaceutiques	60628	0,45 €	0,45 €
Frais d'affranchissement	65736	0,50 €	0,50 €
Cadeaux de Noël	6232	5,65 €	5,85 €
- Excursions scolaires de fin d'année - Rencontres classes vertes etc...	65736	13,30 €	8,70 €
Fournitures scolaires	6067	46,85 €	46,45 €
Maintenance parc informatique pour les 4 écoles		4,00 €	4,00 €
Investissement		8,10 €	8,10 €
Total par élève		78,85 €	74,05 €

b. **Investissement**

Le crédit d'investissement accordé par élève est de 8,10 €.

Les écoles ont la possibilité de reporter les crédits investissement d'une année maximum afin de permettre un investissement plus important.

Un état de ces reports fait apparaître que nos établissements disposent à ce jour des sommes suivantes pour les investissements 2016/2017 :

Jean Monnet : $8,10 \text{ €} \times 142 \text{ élèves} = 1\,150,20 \text{ €} + 1\,044,90 \text{ € report } 2015/2016 = 2\,195,10 \text{ €}$
 Léonard de Vinci : $8,10 \text{ €} \times 170 \text{ élèves} = 1\,377,00 \text{ €} + 1\,229,19 \text{ € report } 2015/2016 = 2\,606,19 \text{ €}$
 Paul Klee : $8,10 \text{ €} \times 104 \text{ élèves} = 842,40 \text{ €} + 65,15 \text{ € report } 2015/2016 = 907,55 \text{ €}$
 Les Lutins : $8,10 \text{ €} \times 85 \text{ élèves (pas de report)} = 688,50 \text{ €}$

Ecoles élémentaires Jean Monnet et Léonard de Vinci :

Il y a 501 élèves dans nos écoles ; à la rentrée 2013/2014, il y en avait 470 soit 31 de plus en 2 ans.

En prévision de la prochaine rentrée, il faudrait prévoir l'acquisition de tables et chaises pour 22 nouveaux élèves :

- soit 7 élèves en plus à l'école Léonard de Vinci (39 CP et 32 qui iront en 6^{ème})
- 15 élèves en plus à l'école Jean Monnet (30 CP et 15 qui iront en 6^{ème}).

A l'école Léonard de Vinci, 5 classes sur 7 ont été équipées en mobilier neuf (la 5^{ème} classe a été pourvue de 25 chaises et tables en 2012).

Il y a du mobilier ancien, dépareillé ainsi que dans les autres classes car le remplacement du mobilier ancien dans les classes se faisait sur une base de 25 élèves alors qu'actuellement il y a en général plus de 25 élèves par classe.

Coût pour 25 tables – chaises – casiers : 4 033,00 € HT.

Le mobilier pourra au choix équiper une classe entière ou être ventilé dans différentes classes. Il est à noter que les nouvelles chaises sont réglables en hauteur.

La Commission propose au Conseil Municipal de budgétiser la somme de 4 033,00 € HT pour l'acquisition du mobilier.

BILAN

Madame MYOTTE communique par ailleurs à l'assemblée le montant des crédits utilisés pour les élèves de nos écoles.

Dépenses scolaires pour l'année 2015/2016 :

Ecoles élémentaires :

➤ Transport Alsace Tourisme vers salle polyvalente, médiathèque, etc...	8 447,73 €
➤ Transport Alsace Tourisme vers la piscine	2 999,15 €
➤ Budget alloué par élève et par école (70,75 € x 293 élèves)	20 729,75 €
➤ Budget spécial investissement par élève et par école (8,10 € x 293 élèves)	2 373,30 €
➤ ADSL + abonnement téléphonique	2 030,14 €
➤ Droits d'entrée piscine (1,65 €/élève)	
+ coût mise à disposition d'un maître-nageur (19,05 € par séance)	2 449,20 €
Montant total	39 029,27 €
	soit 132,75 €/élève

Acquisition

➤ 1 photocopieur pour la rentrée 2015/2016 à l'école élémentaire Jean Monnet	3 082,80 €
---	------------

Ecoles maternelles

➤ Transport Alsace Tourisme vers salle polyvalente, médiathèque, etc...	404,80 €
➤ Budget alloué par élève et par école (65,95 € x 199 élèves)	13 124,05 €
➤ Budget spécial investissement par élève et par école (8,10 € x 199 élèves)	1 611,90 €
➤ ADSL + abonnement téléphonique	1 647,03 €
Montant total	16 787,78 €
	soit 84,36 €/élève

Transport ALSH : 35 729,10 €

Total transports : 47 580,78 € (piscine, salle polyvalente, Espace Rhéna, ALSH...)

Ne sont pas comprises dans ces dépenses, celles relatives aux frais de personnel, d'entretien des bâtiments, de chauffage, etc...

c. Baudriers et sous-mains

Rappel : à la rentrée scolaire, la Commune remet un baudrier et un sous-main à chaque élève qui arrive au CP ainsi qu'aux nouveaux arrivants en cours d'année scolaire, ceux-ci sont conservés pour toute la durée de la scolarité. Désormais, les écoles remplacent les baudriers perdus ou abîmés, ainsi que les sous-mains.

Il reste 40 boudriers. 69 élèves entreront en classe de CP l'année prochaine. Il faudra prévoir l'acquisition de 110 boudriers, pour un montant total de 475,20 € TTC.

Il reste 18 sous-mains. Il faudra prévoir l'acquisition de 120 sous-mains pour un montant de 770,40 € TTC.

La Commission propose au Conseil municipal de budgétiser la somme de 475,20 € TTC pour les boudriers et la somme de 770,40 € pour les sous-mains.

d. Demande de transfert de crédit

Mme MYOTTE rappelle à l'assemblée que la Commune alloue 5,85 € par élève pour l'achat de cadeaux de Noël pour les écoles maternelles et 5,65 € par élève pour les écoles élémentaires.

Le Conseil Municipal avait laissé la possibilité aux conseils d'écoles d'affecter ces crédits à l'organisation de spectacles offerts aux enfants à l'occasion de ces fêtes ou pour l'achat d'un cadeau collectif conservé à l'école.

Cette année, les 4 écoles souhaitent offrir un spectacle aux enfants pour Noël.

- L'école Jean Monnet souhaite offrir la projection d'un film « Le Petit Prince » ainsi qu'un manala le 6 décembre à l'Espace Rhéna
- L'école Léonard de Vinci souhaite offrir un spectacle avec le magicien Anthony BIEGEL le 13 décembre à l'Espace Rhéna
- L'école maternelle Paul Klee souhaite offrir un spectacle de Noël intitulé "Le Manteau rouge" par la compagnie Marionnettes Coconut, le 15 décembre à l'école
- L'école maternelle Les Lutins souhaite offrir un spectacle « Perrine et le pot au lait » le 26 janvier 2017 à l'Espace Rhéna.

La Commission propose au Conseil municipal d'attribuer aux écoles les subventions correspondantes.

II. ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)

L'A.L.S.H. est dirigé par la Directrice, Mme Claudette WALTER, coordinatrice et gestionnaire du centre. M. Kaled BERKAT est directeur adjoint. Mme Amandine BEHE est directrice adjointe.

L'équipe se compose par ailleurs de 10 animateurs, 4 aides animateurs, 4 personnes pour aider le midi, 1 personne (28h) qui fait le convoyage pour les écoles et aide le midi, soit un effectif de 22 personnes équivalent 16,56 emplois à temps plein. Par rapport à 2015, une personne en contrat aidé a été recrutée (aide de l'Etat correspondant à 70 % du SMIC).

Mme Claudette WALTER prendra sa retraite le 1^{er} avril 2017. Avec ses congés, elle devrait arrêter fin février 2017.

A compter de 2017, le centre sera fermé dans un souci d'économies pour une durée de 3 semaines en été, à la même période que la crèche et une semaine entre Noël et Nouvel An.

Monsieur le Maire informe les membres que le recrutement du nouveau directeur est en cours pour une prise de poste début mars 2017 normalement.

Point sur la fréquentation de l'ALSH

Madame MYOTTE communique à l'assemblée différentes informations relatives à la fréquentation depuis la rentrée 2015/2016 :

Périscolaire :

En moyenne

- 46 enfants le matin (39 en 2015)
- 187 enfants à midi (168 en 2015) soit 19 enfants de plus
- 97 enfants le soir après l'école (92 en 2015)

Mercredis :**En moyenne**

- 59 enfants le mercredi matin avant l'école (59 en 2015)
- 60 enfants à midi (59 en 2015)
- 55 enfants l'après-midi (52 en 2015)

Vacances :**En moyenne**

- 41 enfants durant les vacances de février 2016 (38 en 2015)
- 47 enfants durant les vacances de printemps 2016 (51 en 2015)
- 63 enfants durant le mois de juillet 2016 (63 en 2015)
- 59 enfants durant le mois d'août 2016 (66 en 2015)
- 56 enfants durant les vacances de la Toussaint 2016 (63 en 2015).

La CAF nous a informés que la Commune doit veiller au respect des taux de fréquentation de l'ALSH, trop faible le matin et le soir et trop élevé à midi. La Commune devra augmenter son agrément, qui est actuellement pour 175 enfants.

Informations de la directrice :

Les 240 factures établies par mois sont désormais envoyées par mail, ce qui génère une économie de papier, d'enveloppes et de temps pour la mise sous pli ainsi que pour la distribution.

Jusqu'au printemps 2016, le goûter était offert aux enfants par la Commune. Avec le changement de rythmes scolaires, certains parents souhaitaient que les activités soient davantage développées après l'école alors que d'autres parents souhaitaient davantage de soutien scolaire.

Pour pouvoir satisfaire les parents, le temps consacré à l'organisation du goûter a été supprimé. Toutefois, les enfants peuvent apporter leur goûter.

Devant les réactions vives de parents, un sondage a été proposé par Monsieur le Maire.

Un courriel a été adressé en juin 2016 aux 300 familles par la Directrice qui a eu 57 réponses en retour, dont 50 % souhaitent que le goûter soit maintenu. Suite au manque d'intérêt des parents à ce sondage, le goûter a été supprimé.

La suppression du goûter engendre une économie de 1 300 €.

Association 1, 2, 3, Soleil :

Nous avons comme partenaire l'association 1, 2, 3 Soleil, qui organise différentes activités durant l'année (soirées à thèmes, concert, etc...) ce qui permet de compléter le budget de fonctionnement de la Commune afin d'organiser des sorties, animations et achat de matériel avec plus de souplesse.

Mme Suzanne RUDLER est présidente de l'association et M. Claude TIXERONT le trésorier. L'équipe est composée de nombreux bénévoles, notamment de parents dont les enfants ne fréquentent plus le centre depuis de nombreuses années.

Mme Claudette WALTER, M. Kaled BERKAT et Mme Mélanie RICHERT, de l'équipe de l'ALSH, sont membres de l'association.

Cette année, l'association a encore accompagné et s'est chargée de l'intendance des nuits sous tente (durant l'été), a participé à l'accueil des résidents du Pfarrhüs plusieurs fois par an, a organisé la galette des rois en janvier, la fête de fin d'été, la fête d'automne, le concert avec Rino Lombardi dont le bénéfice est reversé intégralement à l'association.

Mme MYOTTE tient à remercier toutes ces personnes et leur présidente qui s'impliquent lors des différentes manifestations.

Pour information, l'association a financé en 2015 :**Excursions et animations :**

- Vacances de février	508,00 €
- Vacances d'été	2 019,77 €
- Rencontres avec le Pfarrhüs	419,02 €
- Jardin pédagogique	15,82 €
Total	2 962,61 €

Matériel :

- Mini four	235,00 €
- Jeux de société	406,50 €
- Babyphone pour salle sieste	84,03 €
- Diverses fournitures pour activités	163,70 €
Total	889,23 €

A noter que la Commune verse une subvention de 2 000,00 € à cette association.

a. Fonctionnement

Le système d'encadrement des crédits affectés à l'animation et à la pharmacie fonctionne toujours bien. La directrice gère le budget avec beaucoup d'efficacité et veille à économiser au maximum.

Malgré l'augmentation du nombre d'enfants, le budget alloué pour 2015 reste suffisant.

La directrice propose de diminuer le budget pour les activités de 400 € et le budget alimentaire, ateliers cuisine, de 1 000 € suite à la suppression des goûters.

La Commission propose au Conseil Municipal de budgétiser les crédits suivants pour 2017 :

- 3 000,00 € pour les activités (3 400,00 € en 2016)
- 3 000,00 € pour les ateliers cuisine (4 000 € en 2016)
- 200,00 € pour l'achat de désinfectants, gaz, sparadrap, compresses stériles (200,00 € en 2016).

Afin de respecter les normes d'hygiène, la directrice souhaite équiper le personnel en cuisine et qui fait le ménage de blouses et de chaussures adaptées :

- 3 paires de sabots : 121,86 € HT
- 4 blouses : 139,80 € HT

La Commission propose au Conseil Municipal d'inscrire les crédits suivants au budget 2017 :

- 261,66 € HT pour l'achat de blouses et de paires de sabots.

b. Investissement

Compte tenu de l'augmentation du nombre d'enfants, il est nécessaire d'acquérir un chariot de service supplémentaire, pour un montant de 206,30 € HT.

La Commission propose au Conseil Municipal de budgétiser :

- 206,30 € HT pour l'acquisition d'un chariot de service.

c. Révision de la tarification des participations financières**Prix du repas à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)**

- Le prix du repas facturé aux familles est ajusté annuellement au 1^{er} janvier
- Prix payé au prestataire "LES PETITES PAPILLES" (contrat du 1^{er} octobre 2016 au 31 août 2017) : 3,77 € HT soit 3,98 € TTC (TVA 5,5 %) au 1^{er} octobre 2016
- Prix facturé aux familles : 4,70 € TTC (4,60 € en 2016, hausse de 3,26 %)
- Différence entre prix du repas facturé par la Commune et prix du repas payé aux PETITES PAPILLES : 4,75 € – 3,98 € = 0,77 € TTC.

Pour mémoire : évolution du prix payé au prestataire entre 2012 et 2016

2012 - 2013	2013 – 2014	Avril 2014	Octobre 2014	Avril 2015	Octobre 2015	Septembre 2016
3,834 € HT	3,85 € HT	3,865 € HT	3,877 € HT	3,854 € HT	3,69 € HT	3,77 € HT
4,045 € TTC	4,062 € TTC	4,078 € TTC	4,090 € TTC	4,066 € TTC	3,89 € TTC	3,98 € TTC
+ 1,79 %	+ 0,42 %	+ 0,39 %	+ 0,29 %	- 0,59 %	- 4,26 %	+ 2,17 %

Tarif d'accueil des enfants en période scolaire, les jours de classe (mercredis compris)

- Horaires lundis, mardis, jeudis et vendredis : de 7h à 8h30 – de 11h45 à 14h – de 15h45 à 18h30
- Horaires mercredis : de 7h à 10h – de 12h à 14h – de 14h à 18h30
- Tarifs pour les enfants domiciliés à KEMBS :

Augmentation appliquée au tarif d'accueil \cong 3 %	Tarif horaire 2.46 € (2016 : 2.38 €)	Tarif horaire 2.70 € (2016 : 2.62 €)	Tarif horaire 2.80 € (2016: 2.72 €)	Tarif horaire 2.96 € (2016 : 2.86 €)	Tarif horaire 3.14 € (2016 : 3.05 €)
Famille ayant 1 enfant	RMM jusqu'à 2 403 € (1) (2016 : 2 333 €)	RMM de 2 404 à 3 001 €	RMM de 3 002 à 3 606 €	RMM de 3 607 à 4 195 €	RMM au-delà de 4 196 €
Famille ayant 2 enfants	RMM jusqu'à 3 001 € (2016 : 2 914 €)	RMM de 3 002 à 3 606 €	RMM de 3 607 à 4 195 €	RMM de 4 196 à 5 229 €	RMM au-delà de 5 230 €
Famille ayant 3 enfants	RMM jusqu'à 3 606 € (2016 : 3 501 €)	RMM de 3 607 à 4 195 €	RMM de 4 196 à 5 229 €	RMM de 5 230 à 5 861 €	RMM au-delà de 5 862 €
Repas de midi + 2 h de garde (2)	9.67 € (2016 : 9.36 €)	10.15 € (2016 : 9.84 €)	10.35 € (2016 : 10.04 €)	10.67 € (2016 : 10.32 €)	11.03 € (2016 : 10.70 €)
Temps de midi (2 h) pour enfants ayant un problème médical	4.92 € (2016 : 4.76 €)	5.40 € (2016 : 5.24 €)	5.60 € (2016 : 5.44 €)	5.92 € (2016 : 5.72 €)	6.28 € (2016 : 6.10 €)

- Tarifs pour les enfants domiciliés à l'extérieur de KEMBS :
Pour les enfants domiciliés à l'extérieur de KEMBS, les tarifs appliqués correspondent aux tarifs pour les enfants domiciliés à KEMBS majorés de 20 %. La majoration ne s'applique pas au prix des repas.
- Pour les enfants qui ne sont pas récupérés à l'heure de fermeture, un tarif unique de 10 € par demi-heure supplémentaire entamée sera facturé.

Accueil pendant les vacances scolaires

- Horaires : de 7 h à 18 h 30
- Tarifs pour les enfants domiciliés à KEMBS :

Famille ayant 1 enfant	RMM jusqu'à 2 403 € (1) (2016 : 2 333 €)		RMM de 2 404 à 3 001 €		RMM de 3 002 à 3 606 €		RMM de 3 607 à 4 195 €		RMM au-delà de 4 196 €	
Famille ayant 2 enfants	RMM jusqu'à 3 001 € (2016 : 2 914 €)		RMM de 3 002 à 3 606 €		RMM de 3 607 à 4 195 €		RMM de 4 196 à 5 229 €		RMM au-delà de 5 230 €	
Famille ayant 3 enfants	RMM jusqu'à 3 606 € (2016 : 3 501 €)		RMM de 3 607 à 4 195 €		RMM de 4 196 à 5 229 €		RMM de 5 230 à 5 861 €		RMM au-delà de 5 862 €	
Augmentation appliquée au tarif d'accueil \cong 3 %	Tarifs 2016	Tarifs 2017	Tarifs 2016	Tarifs 2017	Tarifs 2016	Tarifs 2017	Tarifs 2016	Tarifs 2017	Tarifs 2016	Tarifs 2017
Demi-journée sans repas	9.38	9.66 €	9.93	10.23 €	10.50	10.82 €	11.04	11.37 €	11.61	11.96 €
Demi-journée + repas (3)	13.98	14.41 €	14.53	14.98 €	15.10	15.57 €	15.64	16.12 €	16.21	16.71 €
Journée sans repas (4)	14.53	14.97 €	14.98	15.43 €	15.54	16.01 €	16.11	16.59 €	16.66	17.16 €
Journée + repas (3)	19.13	19.72 €	19.58	20.18 €	20.14	20.76 €	20.71	21.34 €	21.26	21.91 €
Journée sans repas si semaine entière (4)	12.40	12.77 €	12.84	13.23 €	13.41	13.81 €	13.96	14.38 €	14.53	14.97 €
Journée + repas si semaine entière (3)	17.00	17.52 €	17.44	17.98 €	18.01	18.56 €	18.56	19.13 €	19.13	19.72 €

- Tarifs pour les enfants domiciliés à l'extérieur de KEMBS :
Pour les enfants domiciliés à l'extérieur de KEMBS, les tarifs appliqués correspondent aux tarifs pour les enfants domiciliés à KEMBS majorés de 20 %. La majoration ne s'applique pas au prix du repas.

- Pour les enfants qui ne sont pas récupérés à l'heure de fermeture, un tarif unique de 10 € par demi-heure supplémentaire entamée sera facturé.

⁽¹⁾ RMM = revenu mensuel du ménage

⁽²⁾ Ce tarif correspond au tarif de 2 h de garde auquel s'ajoute le prix du repas

⁽³⁾ Ce tarif correspond au montant de la ligne précédente, augmenté du prix du repas

⁽⁴⁾ Ne concerne que les enfants ayant des problèmes médicaux

BILAN FINANCIER DE L'ALSH AU 31 DECEMBRE 2015

Dépenses totales	746 576,69 €	697 727,82 € en 2014
Recettes totales	581 839,98 €	535 725,91 € en 2014
Déficit	164 736,71 €	162 001,91 € en 2014

Afin de limiter les coûts de gestion, la directrice de l'ALSH, Mme WALTER, fait souvent appel aux bénévoles.

d. Divers

Activités de l'ALSH :

- L'ALSH reçoit les résidents du Pfarrhüs à l'occasion de la galette des rois
- Partenariat Pfarrhüs : les échanges inter générationnels se font toujours et sont appréciés par les enfants, les résidents et les animateurs du Pfarrhüs
- Activité tricot : activité reconduite en 2016 avec comme objectif « habiller les arbres de l'ALSH ». Le vernissage a eu lieu au mois de mai 2016
- Ateliers en dialecte alsacien
- Été 2016 : 2 lots et un après-midi jeux.
-

Le Conseil des Sages est intervenu pour le jardinage, l'aide aux devoirs et les ateliers en alsace.

Activités pendant les vacances d'été :

- 2 stages de survie « SAVOIR-FAIRE PLUS AVEC MOINS » encadrés par M. Jean-Noël OGER, de l'association « Défis Nature » qui vient de STORCKENSOHN
- 1 sortie à l'Eco Musée pour tous
- 1 sortie piscine
- 4 nuits sous tente à la place du mini-camp (2 repas du soir préparés par l'association)
- 2 interventions par les membres de la bibliothèque
- 1 sortie vélos organisée toutes les semaines

A compter de septembre 2016 :

- Dialecte un jeudi sur deux, encadré par Nicole HASSEL
- Spectacle dialecte le 21 décembre proposé par M. Benjamin LUDWIG, intervenant de la communauté d'agglomération des Trois Frontières
- Pfarrhüs : jeux et atelier de pâtisserie toutes les 5 à 6 semaines

A titre d'information l'ALSH sera fermé du mardi 27 décembre au vendredi 30 décembre 2016 inclus.

III. ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Mme STRICH Christelle exerce la fonction de Directrice de l'école de musique.

Fonctionnement

Les effectifs à la rentrée sont les suivants :

130 élèves (121 en 2015)

15 adultes

16 professeurs

Instruments à vent :

5 clarinettes (8 en 2015)

1 cor (2 en 2015)

13 flûtes traversières (10 en 2015)
 1 trompette (2 en 2015)
 0 trombone
 2 saxophones
Total : 22 (idem en 2015)

Pour les autres instruments :

1 accordéon
 10 pianos
 10 batteries
 7 claviers (9 en 2015)
 25 guitares (classiques : 10 ; musique actuelle : 8 enfants et 9 adultes)
 4 flûtes à bec (2 en 2015)
 9 violons
Total : 66

Soit un total "instruments" de 88 sur 130 élèves.

L'ensemble de guitares de M. Mathieu ACKER comprend 15 élèves (8 enfants + 1 batteur et 6 adultes).

La rentrée a été compliquée, le logiciel LASIDO de la société ABELIUM n'étant pas encore vraiment au point.

Mme MYOTTE remercie Mme Sylvie MUNCH pour son sérieux et le travail supplémentaire que lui a généré encore une fois cette rentrée scolaire.

RAPPEL DES MANIFESTATIONS DE L'ECOLE DE MUSIQUE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

Manifestations 2015/2016

- 19.12.2015 Petite animation à la bibliothèque lors du Noël à l'Espace
- 24.12.2015 Messe des familles animée par M. ACKER, Mmes LOEWERT et CHAFFARD
- 28.01.2016 Animation avec le groupe de guitares pour la remise des prix des maisons fleuries et illuminations de Noël
- 10.03.2016 Auditions à l'Espace Rhéna
- 04.06.2016 Journée portes ouvertes de 14h à 16h – présence des instruments à vent (flûte à bec, flûte traversière, clarinette, trombone, trompette, cor, clavier, accordéon, violon)
- 16.06.2016 Audition "fête de la musique" à l'Espace Rhéna
- Animation dans les écoles par Mme CHAFFARD et M. MAILLARD
- Audition de la chorale à la bibliothèque

Manifestations 2016/2017

- 16.12.2016 Spectacle de Noël dans le cadre du Noël à l'Espace à 19 H
- 24.12.2016 Animation de la messe de Noël des familles à 17 H à KEMBS par le groupe de guitares de M. ACKER et la chorale dirigée par Mme LOEWERT (en l'absence de chorale d'église)
- 08.03.2017 Auditions
- Juin 2017 Auditions
- Septembre 2017 Portes ouvertes à l'école de musique, le jour du Forum des Associations

En 2015, le Conseil Municipal avait accepté de budgétiser la somme de 350 € pour un projet proposé par Mme GERWILL à l'occasion de la manifestation E'Friedhohr fer unseri Sproch. Pour différentes raisons, ce projet n'a pas pu se faire.

La directrice propose un spectacle de Noël, genre conte musical, en décembre 2017, à l'occasion des 25 ans de l'école de musique.

La Commission propose au Conseil Municipal de reporter exceptionnellement ce même budget pour l'organisation d'un spectacle pour les 25 ans de l'école de musique.

Bilan financier du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016

Dépenses 112 754,72 € 114 951,74 € en 2014/2015

Recettes 38 536,10 € 35 329,80 € en 2014/2015

dont la participation de 8 165,00 € du C.D.M.C. (Conseil Départemental pour la Musique et la Culture de Haute-Alsace)

Déficit d'exploitation : 74 218,62 € (79 621,94 € en 2014/2015)

soit 5 403,32 € de moins qui peuvent s'expliquer l'ouverture d'un cours de guitare pour les adultes, au tarif trimestriel de 285,10 €, qui correspond au salaire du professeur et le nombre en augmentation des enfants qui suivent des cours d'éveil. 42 enfants ne suivent pas de cours d'instruments.

a. Fonctionnement

Pour fonctionner dans de bonnes conditions, il nous faudra reconduire l'acquisition de quelques partitions, CD, petit matériel ainsi que les frais de raccordement du piano, pour un montant de 200,00 €.

Par ailleurs, il est rappelé à la Commission que l'utilisation de partitions photocopiées étant interdite, nous avons décidé d'acquérir des vignettes à apposer sur chaque page photocopiée auprès de la SEAM (Société des Editeurs et Auteurs de Musique), pour un montant de 421,48 € pour 93 élèves.

Les vignettes seront facturées 448,67 € pour 99 élèves pour 2016/2017.

Comme l'année dernière, une participation financière annuelle de 5 € sera demandée aux parents pour couvrir cette charge financière supplémentaire.

La Commission propose au Conseil Municipal :

- de budgétiser la somme de 200,00 € pour l'achat de participations, CD, petit matériel et frais de raccordement du piano
- de renouveler l'acquisition de vignettes
- de mettre à la charge des parents les frais de vignette à raison d'une participation annuelle de 5 €

b. Investissement

Le professeur de guitare a demandé lors de la réunion de rentrée, un chariot pour le transport du matériel d'une salle à l'autre (sono, ampli, etc...). Le coût d'un chariot s'élève à 58,38 € HT.

La Commission propose au Conseil Municipal d'acquérir un chariot pour un montant de 58,38 € HT.

c. Révision de la tarification des participations financières

Pour répondre à l'augmentation des frais de fonctionnement, il est proposé d'augmenter les participations financières de 3 % à compter de septembre 2017 (cf tableau ci-après).

Depuis la rentrée, quelques élèves ont déjà quitté l'école de musique. Il faut régulièrement modifier les contrats des professeurs.

Il convient d'étudier la possibilité d'éditer une facture mi-octobre à partir de la rentrée 2017. Le règlement intérieur sera modifié le cas échéant.

TARIFICATION TRIMESTRIELLE DE L'ECOLE DE MUSIQUE - ANNEE 2017/2018

	Elèves de KEMBS		Elèves extérieurs
	2017 – 2018 (+ 3%)		2017 – 2018 (+ 3%)
	Enfant	Adulte	Enfant
Méthode ORFF (1h/semaine)	51,25 €	/	63,05 €
Formation musicale (1h/semaine)	51,25 €	53,80 €	63,05 €
Formation musicale + instrumentale (1h/semaine + ½ heure/semaine)	98,60 €	245,65 € (2)	266,15 € 293,65 € (3)
Formation musicale + instrumentale d'un instrument à vent pratiqué à l'Harmonie (1h/semaine + ½ heure/semaine)	88,70 €	131,70 € (2)	143,70 €
Formation musicale guitare pour les adultes (½ heure/semaine)	/	293,65 €	293,65 €
Formation instrumentale (1) (2 ^{ème} instrument – ½ heure/semaine)	40,30 €	80,65 €	81,89 €
Formation musicale + instrumentale :			
- Elèves de l'Ecole de Musique participant à l'Ensemble Instrumental	98,60 €	147,35 €	147,35 €
- Elèves de l'Ecole de Musique participant à l'Orchestre	88,70 €	131,70 €	143,70 €
- Membres Harmonie Municipale	49,30 €	49,30 €	49,30 €
Chant chorale ou Ensembles (4)			
- Elève de l'Ecole de Musique	Gratuit	Gratuit	Gratuit
- Personne ne suivant pas d'autres formations	Forfait annuel 16,90 €	Forfait annuel 33,75 €	Forfait annuel 33,75 € adulte 16,90 € enfant

- (1) s'applique uniquement dans le cas d'un instrument à vent pratiqué à l'Harmonie
(2) s'applique également aux élèves ne suivant plus de cours de solfège après le cycle 1
(3) s'applique aux adultes
(4) Ensemble instrumental ou orchestre junior

La Commission, après en avoir délibéré, propose au Conseil Municipal :

- d'approuver la nouvelle tarification de l'Ecole de Musique applicable à compter du 01.09.2017.

d. Orchestre de jeunes et autres ensembles

Orchestre des jeunes :

L'orchestre est dirigé par Mme Christelle STRICH. Il y a actuellement 8 élèves, dont 1 batteur et un jeune qui ne fait plus partie de l'école de musique.

Afin de pouvoir continuer à avoir un répertoire varié, il est proposé au Conseil Municipal de budgétiser la somme de 200,00 € pour l'achat de partitions.

IV. PROMOTION DE LA LANGUE ALSACIENNE

Rappel : Ce projet est initié et subventionné par le Conseil Régional d'Alsace et piloté par l'OLCA (Office pour la Langue et la Culture d'Alsace).

Mme Christelle WILLER, Maire de BUSCHWILLER, est présidente de la commission de la promotion de la langue régionale à la Communauté de Communes des Trois Frontières. M. Benjamin LUDWIG a été recruté en tant qu'animateur/formateur pour ce projet. Il est chargé d'assurer des missions d'animation en alsacien, de former des bénévoles et de coordonner les différentes actions.

Les différentes actions menées dans notre Commune en faveur de l'alsacien :

↳ Durant l'année scolaire 2015/2016, Mme Violette WILFING et Nicole HASSEL, toutes deux membres du Conseil des Sages, ont proposé des activités en alsacien. Ces activités ont eu lieu les mardis à 17h. Elles ont appris aux enfants des chants, des comptines et proposent des thèmes en alsacien. Elles ont participé à la Fête de Noël des aînés avec les enfants.

↳ Mme MOINE, animatrice de danses folkloriques et membre des « Kembser Rhy Schnoka » a proposé des danses alsaciennes ainsi que des chants.

Cette année, Mme HASSEL se retrouve seule pour l'activité en alsacien depuis le déménagement de Mme WILFING et de la non disponibilité de Mme MOINE le jeudi à 16h45.

- ↳ La médiathèque propose aussi des spectacles bilingues, alsacien/français, à l'Espace Rhénan.
- ↳ Un dicton en alsacien paraît dans chaque numéro du P'tit Lien.
- ↳ A la Maison du Patrimoine, les visites sont audioguidées en français, en alsacien, en allemand et en anglais.
- ↳ Ateliers en alsacien par M. LUDWIG à l'école maternelle Paul Klee les vendredis.
- ↳ Animation à l'ALSH durant les vacances de la Toussaint par M. LUDWIG
- ↳ Spectacle en alsacien le 21 décembre 2016, à l'ALSH, proposé par M. LUDWIG, qui dispose d'un budget à cet effet.

V. CRECHE

Le mardi 15 novembre, nous avons été conviés à une petite réception pour la 1^{ère} année d'activité de la crèche. Les parents sont satisfaits.

Mme Emilie MISSLAND, directrice, communique les informations suivantes :

- ↳ 43 enfants sont accueillis (43 contrats) avec 29 places au quotidien
4 sont nés en 2016, 25 en 2015 et 14 en 2014
- ↳ Toutes les familles sont de KEMBS sauf 1 qui vient de la Sté WELDOM à HESINGUE
- ↳ 9 personnes travaillent à la crèche : 1 directrice éducatrice de jeunes enfants, 1 maîtresse de maison à temps plein, 1 infirmière à temps plein, 2 auxiliaires de puériculture à temps plein, 3 agents spécialisés petite enfance à temps plein et 1 à mi-temps.

17 enfants figurent sur une liste d'attente.

↳ DIVERS

Mme MYOTTE remercie :

- ↳ Monsieur le Maire pour sa précieuse présence lors des conseils d'école
- ↳ Mme RUDLER Suzanne qui prend en photo l'équipe pédagogique et qui accompagne souvent Mme MYOTTE pour les différentes manifestations dans les écoles
- ↳ Les membres de la commission affaires scolaires et petite enfance qui répondent présent lorsqu'ils sont sollicités par Mme MYOTTE
- ↳ Mme Karine MEYER qui l'a déjà déjà remplacée à la Communauté d'Agglomération des 3 Frontières pour la promotion de la langue alsacienne.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est close à 21h.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Point 06 – Rapport de la Commission Vie Associative et Culturelle du 28 novembre 2016

I. Les associations locales

1. La vie des associations locales

La Commune a été, comme toujours et malgré l'environnement financier très contraint, présente au côté de ses associations tant au niveau des investissements associatifs tout en assurant pleinement la maintenance des équipements sportifs et culturels de notre cité. Citons pour exemple :

- L'attribution de subventions de fonctionnement à toutes les associations.
- La mise à disposition gratuite de ses installations pour les séances d'entraînement ou manifestations sportives, festives ou culturelles.
- Le partenariat 50/50 avec les associations pour leurs propres investissements.
- Le remplacement intégral du mobilier de la cuisine de la salle polyvalente.
- La maintenance des 2 terrains du Stade Rhéna (gazons synthétique et naturel).
- La réfection de la dalle de la tribune du stade rhéna et la réparation de la main courante autour du terrain d'honneur
- La voie d'accès et les abords du futur hangar de stockage du comité de carnaval.
- Les maintenances diverses des installations et bâtiments sportifs et socioculturels et les contrôles (ascenseurs, détections incendie, passage des organismes de contrôle et de sécurité, etc.).

En 2016, les associations locales ont comme par le passé, animé intensément notre cité et occupé sainement nos jeunes. Elles proposent une palette d'activités dispensées durant la semaine tout en initiant de nombreuses et belles manifestations durant les week-ends. Un grand merci à tous les bénévoles pour leur engagement tout au long de cette année 2016 et tout spécialement aux dirigeants, moniteurs et éducateurs de nos associations.

1.1 Changement de présidence

ASL Tennis de Table

Depuis l'Assemblée générale de septembre 2016, M. Patrick BOLLECKER est le nouveau président de la section Tennis de table de l'ASL en remplacement de M. Joseph SANLAVILLE que nous remercions.

La Commission félicite le nouveau président de la section.

La Boule Kembsoise

Depuis l'Assemblée générale de septembre 2016, M. Joël ROUDAIRE est le nouveau président de l'association La boule Kembsoise en remplacement de M. Claude PAIN, précédent Président de l'association décédé en mai 2016.

La Commission félicite le nouveau président de l'association.

Aéromodélisme

Depuis l'Assemblée générale de septembre 2016, M. Denis KLEIN est le nouveau président de l'association AMCIO (aéromodélisme) en remplacement de M. Pierre DECAIX que nous remercions.

La Commission félicite le nouveau président de l'association.

1.2 Cessation d'activités

Association Pyramide Rhénane

La Présidente de l'association Pyramide Rhénane, Mme Françoise VAROQUI nous a fait part de la cessation d'activités de l'association qu'elle présidait.

La Commission remercie Mme Françoise VAROQUI et son équipe.

Club santé Détente : Thés Dansants

M. Jacques LEVY nous a informés qu'à compter de la rentrée de septembre 2016, le club santé détente n'organiserait plus de thés dansants en début de mois au foyer avicole. Cet arrêt est motivé

par la baisse de fréquentation de ces thés dansants qui ne couvrent plus les charges financières induites par le cachet de l'orchestre, les charges sociales et la SACEM.

La Commission remercie M. Jacques LEVY et son équipe qui ont organisé les thés dansants au début du mois durant une dizaine d'années.

II. Subventions aux associations en 2017

1. Détermination des critères d'attribution

En mars 2009, le Conseil Municipal a approuvé un nouveau mode de calcul du montant des subventions aux associations avec des bonus/malus en fonction de l'implication des associations dans la vie de la Commune en participant à des manifestations comme Village propre, les animations été, la course OFNI, le marché de Noël.

2. Subvention de fonctionnement

Sur proposition de Monsieur le Maire, la Commission propose au Conseil Municipal de maintenir à périmètre constant le montant global des subventions de fonctionnement qui seront attribuées aux associations locales pour l'année 2017. Niveau inchangé ces 3 dernières années (59 391 €).

La Commission propose au Conseil Municipal d'adopter la ventilation du montant des subventions aux différentes associations pour 2017 en prenant en compte les critères bonus/malus définis en 2009.

La Commission propose également de reconduire la prise en compte de la valorisation des écoles de jeunes non sportives pour un montant maximum de 600,00 € pour l'ensemble des demandes avec un montant par jeune ne pouvant excéder la subvention "jeune licencié" attribuée par la Commune.

3. Subvention "jeunes licenciés"

La Commune abonde tous les ans la subvention communale de fonctionnement des associations sportives par une subvention par jeune licencié. Elle se base sur l'état fourni par le Conseil Départemental qui attribue également une subvention par jeune licencié.

La Commission propose au Conseil Municipal de budgéter pour 2017 les montants correspondants au vu du nombre de jeunes licenciés figurant sur l'état fourni par le Conseil Départemental au début de l'année 2017 et sur la base de 8,00 € par jeune licencié.

Pour prendre en compte les frais des consommations électriques de l'éclairage et du chauffage des courts couverts durant les plages horaires réservées à l'école de tennis, la Commission propose au Conseil Municipal d'inscrire au budget 2017, une somme de 8,00 € par jeune licencié du Tennis Club de Kembs afin que ces jeunes disposent des mêmes avantages que les jeunes du football club et des associations utilisatrices de la salle polyvalente.

Le montant exact à budgéter au bénéfice du tennis Club pour 2017 sera confirmé au vu de l'état "jeunes licenciés sportifs" fourni par le Conseil Départemental en début d'année 2017.

4. Subvention d'investissements 2017 – partenariat Commune/associations 50/50

La Commission propose au Conseil Municipal de reconduire comme par le passé les demandes d'investissements formulées par les associations. Elle propose d'appliquer les critères retenus les années précédentes et qui peuvent se résumer de la façon suivante :

- prise en charge par la Commune de 50 % du montant de cet investissement. Toutefois le montant de la subvention communale ne pourra pas excéder 3 000 € TTC, le solde étant à la charge de l'association.
- ces subventions ne concerneront que des investissements (montants supérieurs à 500 €). Sont exclus : habillement, voyages, animations, formations.
- ces demandes doivent être approuvées globalement par le Conseil Municipal en fonction des possibilités financières de la Commune.
- c'est à la Commune de Kembs de passer les commandes chez les fournisseurs après confirmation à l'association des modalités de prise en charge de l'opération.

Dans le cadre du partenariat 50/50 avec les associations, les demandes de subventions sollicitées à ce titre par les associations pour 2017 sont les suivantes :

⇒ **ASL GYMNASTIQUE**

La Présidente de l'ASL GYM de KEMBS sollicite la Commune pour la prise en charge au titre de l'investissement : Achat d'une poutre ajustable pour un montant de 2 300 € TTC.

Cette dépense rentrant dans les critères retenus, la Commission propose au Conseil Municipal :

- ❖ de répondre favorablement à cette sollicitation
- ❖ de prendre en charge les frais d'acquisition de ce matériel pour un montant de 2 300 € TTC
- ❖ d'accepter la participation financière de 1 150,00 € de l'ASL Gymnastique
- ❖ d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2017.

⇒ **COYOTES DANCERS**

Le Président des Coyotes Dancers sollicite la Commune pour la prise en charge au titre de l'investissement : Achat d'un vidéoprojecteur Philips hdp 1650 et d'un micro Shure Super55 avec support pour un montant de 1 260 Euros TTC.

Cette dépense rentrant dans les critères retenus, la Commission propose au Conseil Municipal :

- ❖ de répondre favorablement à cette sollicitation
- ❖ de prendre en charge les frais d'acquisition de ce matériel pour un montant de 1 260,00 € TTC
- ❖ d'accepter la participation financière de 630,00 € de l'association Coyotes Dancers
- ❖ d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2017.

⇒ **JUDO CLUB RHENAN**

Le Président du Judo Club Rhéna sollicite la Commune pour la prise en charge au titre de l'investissement : Renouvellement de matériel de musculation pour un montant de 6 000,00 € TTC.

Cette dépense rentrant dans les critères retenus, la Commission propose au Conseil Municipal :

- ❖ de répondre favorablement à cette sollicitation
- ❖ de prendre en charge les frais d'acquisition de ce matériel pour un montant de 6 000,00 € TTC
- ❖ d'accepter la participation financière de 3 000,00 € du Judo Club Rhéna
- ❖ d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2017.

⇒ **TENNIS CLUB DE KEMBS - NIFFER**

La Présidente du Tennis Club de Kembs - Niffer sollicite la Commune pour la prise en charge au titre de l'investissement : Achat de 2 portes pour l'entrée du club house et différents matériels pour un montant de 6 000,00 € TTC.

Cette dépense rentrant dans les critères retenus, la Commission propose au Conseil Municipal :

- ❖ de répondre favorablement à cette sollicitation
- ❖ de prendre en charge les frais d'acquisition de ce matériel pour un montant de 6 000 € TTC
- ❖ d'accepter la participation financière de 3 000 € du Tennis Club de Kembs - Niffer
- ❖ d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2017

⇒ **AAPPMA de Kembs (association de pêche)**

Le Président de l'association AAPPMA de Kembs sollicite la Commune pour la prise en charge au titre de l'investissement : Achat de matériel pour la réfection du carrelage du club house pour un montant de 6 000 € TTC.

Cette dépense rentrant dans les critères retenus, la Commission propose au Conseil Municipal :

- ❖ de répondre favorablement à cette sollicitation
- ❖ de prendre en charge les frais d'acquisition de ce matériel pour un montant de 3 000 € TTC
- ❖ d'accepter la participation financière de 3 000 € de l'AAPPMA de Kembs
- ❖ d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2017.

⇒ **SOCIETE AVICOLE**

Le Président de la Société Avicole de Kembs sollicite la Commune pour la prise en charge au titre de l'investissement : Construction d'une zone d'élevage autour du foyer avicole (1ère tranche) pour un montant total de 6000 € TTC.

Cette dépense rentrant dans les critères retenus, la Commission propose au Conseil Municipal :

- ❖ de répondre favorablement à cette sollicitation
- ❖ de prendre en charge les frais d'acquisition de ce matériel pour un montant de 6 000 € TTC
- ❖ d'accepter la participation financière de 3 000 € de la Société Avicole
- ❖ d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2017.

⇒ **ATAKE (tir à l'arc)**

Le Président de l'ATAKE sollicite la Commune pour la prise en charge au titre de l'investissement : Acquisition de matériel de réfection des cibles, 2 cibles Domino et des équipements divers pour un montant total de 2 100,00 € TTC.

Cette dépense rentrant dans les critères retenus, la Commission propose au Conseil Municipal :

- ❖ de répondre favorablement à cette sollicitation
- ❖ de prendre en charge les frais d'acquisition de ce matériel pour un montant de 2 100 € TTC
- ❖ d'accepter la participation financière 1 050 € de l'ATAKE
- ❖ d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2017.

⇒ **Artistes du Patelin**

La Présidente de l'association des artistes du patelin sollicite la Commune pour la prise en charge au titre de l'investissement : Acquisition d'une armoire de rangement pour un montant total de 800 € TTC et de matériels d'équipement pour l'association pour un montant de 550 € TTC.

Ces dépenses rentrant dans les critères retenus, la Commission propose au Conseil Municipal :

- ❖ de répondre favorablement à cette sollicitation
- ❖ de prendre en charge les frais d'acquisition de ces matériels pour un montant total de 1 350 € TTC
- ❖ d'accepter la participation financière 675 € de l'association des Artistes du Patelin
- ❖ d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2017.

⇒ **ASL TENNIS DE TABLE**

La Présidente de la section Tennis de table de l'ASL sollicite la Commune pour la prise en charge au titre de l'investissement : Acquisition de 2 tables de tennis de table avec ses accessoires pour un montant total de 1 900 € TTC.

Cette dépense rentrant dans les critères retenus, la Commission propose au Conseil Municipal :

- ❖ de répondre favorablement à cette sollicitation
- ❖ de prendre en charge les frais d'acquisition de ce matériel pour un montant de 1 900 € TTC
- ❖ d'accepter la participation financière 950,00 € de la section Tennis de Table de l'ASL
- ❖ d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2017.

⇒ **FC KEMBS REUNIS**

Le Président du FC KEMBS Réunis sollicite la Commune pour la prise en charge au titre de l'investissement : Acquisition d'une machine à laver le linge d'un sèche-linge et du matériel de cuisine pour un montant total de 5 000,00 € TTC.

Cette dépense rentrant dans les critères retenus, la Commission propose au Conseil Municipal :

- ❖ de répondre favorablement à cette sollicitation
- ❖ de prendre en charge les frais d'acquisition de ce matériel pour un montant de 5 000,00 € TTC
- ❖ d'accepter la participation financière de 2 500,00 € du FC KEMBS Réunis
- ❖ d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2017.

⇒ **COMITE DE CARNAVAL**

Le Président de l'association du Comité de Carnaval sollicite la Commune pour la prise en charge au titre de l'investissement : Acquisition d'un établi avec étau pour un montant de 670,00 € TTC et d'une étagère pour un montant de 390,00 € TTC

Ces dépenses rentrant dans les critères retenus, la Commission propose au Conseil Municipal :

- ❖ de répondre favorablement à cette sollicitation
- ❖ de prendre en charge les frais d'acquisition de ces matériels pour un montant total de 1 060,00 € TTC
- ❖ d'accepter la participation financière de 530,00 € de l'association Comité de Carnaval
- ❖ d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2017.

⇒ **LA BOULE KEMBSOISE**

Le Président de l'association La boule kembsoise sollicite la Commune pour la prise en charge au titre de l'investissement : Acquisition d'un local en remplacement de l'ancienne cabane placée à proximité du boulodrome pour un montant de 6 000 € TTC.

Cette dépense rentrant dans les critères retenus, la Commission propose au Conseil Municipal :

- ❖ de répondre favorablement à cette sollicitation
- ❖ de prendre en charge les frais d'acquisition de ce matériel pour un montant de 6 000 € TTC
- ❖ d'accepter la participation financière de 3 000 € de l'association La Boule Kembsoise
- ❖ d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2017.

RECAPITULATIF

ASSOCIATIONS	MONTANT SOUHAITE	MONTANT A LA CHARGE DE LA COMMUNE (*)	MONTANT A LA CHARGE DES ASSOCIATIONS
ASL GYM	2 300,00 €	1 150,00 €	1 150,00 €
Coyotes Dancers	1 260,00 €	630,00 €	630,00 €
Judo Club Rhéna	6 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Tennis Club de Kembs -Niffer	6 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
AAPPMA	6 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Société Avicole	6 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
ATAKE	2 100,00 €	1 050,00 €	1 050,00 €
FCK Réuni	5 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Les Artistes du patelin	1 350,00 €	675,00 €	675,00 €
ASL Tennis de Table	1 900,00 €	950,00 €	950,00 €
Comité de Carnaval	1 060,00 €	530,00 €	530,00 €
La Boule kembsoise	6 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
TOTAL	44 970,00 €	22 485,00 €	22 485,00 €

(*) 13 925,00 € en 2011 21 875,00 € en 2012 16 650,00 € en 2013 12 350 € en 2014
 18 272,50 en 2015 19 880,00 € en 2016

5. Demande de Subvention exceptionnelle

M. Benoit LAURENT, président de la section badminton et responsable des 3500 jeunes que compte la Ligue du Grand Est de badminton a adressé à la Commune une demande de subvention.

Le club de Badminton de KEMBS est en pleine évolution et truste chaque saison plusieurs titres dans les compétitions départementales et régionales. Son école de badminton cartonne et compte parmi ses membres, Léana Laurent : Numéro 1 Française en simple, double et mixte de minibad saison 2015-2016.

Cette demande de subvention concerne 6 jeunes du club de KEMBS retenus pour intégrer le pôle avenir du CODEP 68 où sont organisés à Cernay des entraînements et formations réservés aux meilleurs chaque mercredi après-midi pendant 3 heures. Tous frais confondus : adhésion, équipements, frais de stages et de diverses compétitions, cette participation pour chacun de ces joueurs espoirs revient à 525 €/an soit un montant total de 3 150 €.

Compte tenu des charges financières élevées inhérentes à ces stages difficilement supportables par la section de badminton, son président souhaiterait que cette participation soit prise en compte à raison d' 1/3 par le club, 1/3 par les parents et 1/3 par la commune de Kembs.

A ce titre, l'association sollicite la Commune pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 050 €.

Après délibération, la Commission ne répond pas favorablement à la demande de subvention.

III. Manifestations

1. Planning annuel des manifestations 2017 dans la Commune

Le planning des manifestations organisées dans notre Commune est très dense. Ce n'est pas seulement un constat, mais une réalité que l'on doit mettre au crédit des dirigeants de nos associations. Le planning est mis à jour régulièrement et diffusé plusieurs fois par an aux responsables des associations. Il paraît également sur notre site Internet communal dont les mises à jour sont quasi quotidiennes. Les manifestations de l'année 2017 figureront aussi dans l'Agenda Communal distribué gracieusement fin décembre à nos administrés.

2. Noël dans l'Espace 2016

"Noël dans l'Espace" aura lieu samedi 17 et dimanche 18 décembre 2016. L'ouverture de cette manifestation se fera dès le vendredi soir 16 décembre à 18h00 avec un spectacle de l'école de musique et un vin chaud servi par le CMJ à l'issue de cette prestation. **Noël dans l'Espace** est organisé depuis 2004 par la Commune de Kembs et l'association Espace Rhéna Animation en partenariat avec les associations locales.

Une réunion de finalisation de cette manifestation avec les associations participantes est programmée le mercredi 30 novembre 2016 à 19h30 en mairie.

Douze cabanons ont été réservés auprès de la Commune de Sierentz au prix unitaire de 50,00 €. La location globale de ces cabanons est prise en charge par l'association Espace Rhéna Animation (ERA). Elle sera refacturée par l'ERA à chaque association gérant un cabanon.

Lors de la réunion du 30 novembre 2016, les emplacements des cabanons devant le parking de l'Espace Rhéna seront tirés au sort.

Le lundi 12 décembre 2016, 12 cabanons (venant du marché de Noël d'Ottmarsheim) seront déposés et raccordés électriquement par les employés de notre service technique. Nous remercions évidemment la Commune d'Ottmarsheim qui se charge de l'acheminement des cabanons devant l'Espace Rhéna.

Le lundi 19 décembre 2016, lendemain de nos festivités, les cabanons seront démontés et acheminés à Sierentz par notre service technique.

Le programme de "Noël dans l'Espace"

Vendredi 16 décembre 2016

- 18h00 : Audition de l'école de musique de KEMBS

Samedi 17 décembre 2016

- 14h00 : Cinéma – Film d'animation « Vaiana, la légende du bout du monde »
- 14h15 : Inauguration du marché de Noël par le Conseil Municipal
- 17h00 : Concert de Noël avec le groupe Blue Room

Dimanche 18 décembre 2016

- 14h00 : Théâtre par la Compagnie du Grenier : "L'enfant qui cherchait Noël"
- 14h00 à 16h30 : Animations diverses à la Bibliothèque
- 17h00 : Chants par la Chorale A Croch'chœur (sur réservation)

Pendant ces deux journées cohabiteront avec les spectacles organisés par Espace Rhéna Animation :

- Le marché de Noël et ses 12 cabanons de 14h00 jusqu'à 19h00
- L'exposition de sapins décorés par les associations et les écoles de Kembs.
- L'exposition de tableaux d'artistes locaux gérée par les Artistes du Patelin dans la galerie de l'Espace Rhéna.

Espace Rhénan Animation éditera à cette occasion 5 000 flyers qui seront en partie distribués dans les boîtes aux lettres des administrés de la Commune et mis en évidence dans les commerces de la région.

A noter que l'an prochain pour « un Noël dans l'Espace », nous aurons le plaisir de retrouver à Kembs, la Chorale d'enfants Jitro qui est actuellement en tournée pour 14 concerts à travers le Japon jusqu'au 12 décembre 2016 avec notamment le 28 novembre un concert à la cathédrale de TOKYO.

3. Réception du Nouvel An 2017

La traditionnelle cérémonie des vœux du Nouvel An aura lieu le samedi 07 janvier 2017 à 17h00 à la salle polyvalente.

Un diaporama relatant le dynamisme de notre Commune et notamment les grands travaux de l'année écoulée sera projeté en parallèle et en concordance du discours de M. le Maire.

C'est l'association AAPPMA (pêche) qui tiendra cette année le stand de la petite restauration alsacienne (bière pression, viennoises et bretzels).

Déroulement de la réception :

- Ouverture par l'Harmonie Municipale et l'orchestre des jeunes de notre école de musique
- Petite séquence vidéo, évènements 2016
- Présentation des vœux des jeunes du C.M.J.
- Allocution de M. le Maire – Diaporama
- Remise de 3 médailles communales
- Buffet – Verre de l'amitié

Les Conseillers Municipaux avec l'appui du personnel technique communal seront chargés de préparer la salle, le samedi 07 janvier 2017 à partir de 9h30. Une invitation leur sera adressée en temps voulu.

Le lendemain **dimanche 8 janvier 2017 à 16h00**, concert de Nouvel An à L'Espace Rhénan donné par le Chœur et l'Orchestre de l'Université de Haute-Alsace sous la direction de Paul-Philippe Meyer.

Au programme des œuvres pour chœur et orchestre dans l'esprit du Nouvel An : Strauss, Offenbach, Mozart, extraits d'opéras, polka, valse, barcarolle, romance.

4. Soirée des Associations 2017

La soirée annuelle des associations sera organisée le vendredi 27 janvier 2017 à 20h00 à l'Espace Rhénan.

Programme de cette soirée

- Diaporama sur la vie associative locale
- Remise des récompenses aux associations et personnes méritantes (*)
- Animation culturelle proposée par Espace Rhénan Animation
- Verre de l'amitié offert par la Commune

(*) Sur propositions des présidents des associations locales, la liste des personnes à récompenser est en cours d'élaboration.

Les personnes retenues pour faits marquants durant l'année 2016 ou pour leur ancienneté dans leur association recevront lors de cette soirée, un cadeau similaire à ceux attribués les années précédentes.

NB : Rappel des critères d'ancienneté dans une association :

- 10 ans de présidence de l'association
- 12 ans d'ancienneté dans le comité de l'association
- 15 ans minimum de présence au sein de l'association

NB : Comme l'an passé, une coupe par équipe au lieu d'une médaille individuelle viendra récompenser les équipes adultes.

5. Soirée des Nouveaux Arrivants

La réception des personnes arrivées dans la Commune au cours de l'année 2016 aura lieu le vendredi 03 février 2017 à 19h30 à l'Espace Rhénan. Une invitation personnelle leur sera envoyée à la mi-janvier par les services administratifs de la commune.

Programme de cette soirée

- Présentation de la Commune – Diaporama
- Echanges avec les nouveaux arrivants
- Verre de l'amitié offert par la commune

Une mini halte-garderie dans la galerie d'exposition au 1^{er} étage de l'Espace Rhéna pour les enfants des personnes invitées sera organisée par la Commune lors de cette soirée (2 ATSEM).

6. Fête du 14 Juillet 2017

L'Amicale des Sapeurs-pompiers de KEMBS souhaite reconduire l'organisation de cette fête patriotique le samedi 15 juillet 2017 sur le parking de la salle polyvalente.

La Commission propose au Conseil Municipal :

- de confirmer cette date et de l'inscrire au programme des manifestations de 2017
- d'en confier l'organisation à l'Amicale des Sapeurs-pompiers
- de mettre la salle polyvalente gratuitement à disposition en cas de mauvaises conditions météorologiques
- de prendre en charge les dépenses induites par le tir d'un feu d'artifices pour un montant maximum de 2 800 € et d'inscrire la somme correspondante au budget 2017.

Il est précisé qu'il restera à la charge de l'Amicale des Sapeurs-pompiers les frais inhérents aux animations notamment l'orchestre, les droits d'auteurs, l'achat des boissons et autres denrées. Il est précisé que les recettes de cette soirée dont l'entrée sera gratuite seront au bénéfice de l'Amicale des Sapeurs-pompiers.

7. Course OFNI 2017

La Commission Animation Jeunes souhaite, en accord avec l'OMSCAL, reconduire cette manifestation très prisée dans le coin frontalier le dimanche 20 août 2017 entre l'écluse 4 à LOECHLE et le port de plaisance à KEMBS.

La Commission propose au Conseil Municipal de confirmer cette date et de l'inscrire au programme des manifestations de 2017.

8. Championnat de France cycliste des journalistes

Sous l'égide de la Fédération Française de cyclisme (FFC) qui a signé une convention avec le club national de la presse sportive, le VELO Club de Saint Louis affilié à la FFC et la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières, se déroulera le championnat de France cycliste des journalistes le samedi 2 septembre 2017 sur le ban de KEMBS. Cette course sera doublée d'une épreuve "jeunes ou seniors" licenciés à la FFC. Le départ neutralisé de cette course devrait se situer à hauteur du parvis de l'usine EDF de KEMBS.

Le départ réel sera donné au rond-point point de l'Energie en direction du port de plaisance de KEMBS en empruntant la route du « Sipes » avec retour au rond-point de l'Energie par la route du Rheinweg. Le nombre de tours de ce circuit d'environ 6 km n'est pas encore déterminé (en principe 6 à 8 tours).

Au niveau logistique, les installations du stade rhéna seront utilisées : vestiaires, douches, proclamation des résultats, buvette en accord avec le FC Kembs Réunis.

9. Forum des Associations 2017

La Commission Vie associative et culturelle préconise de reconduire cette manifestation pour la 8ème fois, le samedi 09 septembre 2017 de 14h00 à 17h00 à la salle polyvalente soit le lendemain de la cérémonie de clôture des animations été 2017.

La Commission propose au Conseil Municipal de confirmer cette date et de l'inscrire au programme des manifestations de 2017.

10. Autres dates**3ème Festival international de photos animalières et de nature dans l'espace Rhéna.**

Ce festival sera organisé par la Communauté d'Agglomération des 3 Frontières et se déroulera du 16 au 24 septembre 2017. 220 grandes photos sur bâches seront exposées en pleine nature sur 14 km à partir du port de plaisance de KEMBS jusqu'au Parc des Eaux Vives à HUNINGUE. Des visites guidées, des expositions photographiques et des conférences sont prévues dans la région tout au long de la semaine notamment à l'Espace Rhéna de KEMBS.

Election de Miss Haut-Rhin et Miss Alsace

Le comité de carnaval a réservé la salle polyvalente pour l'élection de Miss Haut Rhin le samedi 29 avril 2017.

D'autre part, le comité de carnaval a pris une option pour l'élection de Miss Alsace le dimanche 3 septembre 2017 à la salle polyvalente. Une réunion avec la responsable du comité Miss Alsace et des représentants du comité de Carnaval de KEMBS aura lieu le mardi 29 novembre 2016 en mairie afin de préciser certains points concernant cette manifestation. Une première approche avec le responsable de notre comité de carnaval nous permet aujourd'hui d'évaluer les contours de cette élection à savoir :

- Le prix d'entrée est fixé par le comité Miss Alsace. Les recettes induites par les entrées sont au profit du comité Miss Alsace.
- Le nombre de personnes : objectif environ 1000
- Le carnaval récupère le bénéfice des boissons et de la restauration et peut être aussi une partie des sponsors
- La venue de Miss France et de ses dauphines est payante : environ 6 000 €, à voir pour la Mairie.

La Commission émet d'ores et déjà un avis défavorable pour la venue de Miss France à KEMBS si la Commune doit verser un cachet de 6 000 € à la Miss et ses dauphines.

IV. Salle polyvalente

1. Planning hebdomadaire (hors période hivernale)

Durant la semaine, la salle polyvalente est très bien utilisée par les associations locales, l'école de musique et les écoles élémentaires.

Les créneaux en fin d'après-midi et en soirée de la grande salle sont saturés.

2. Planning hebdomadaire (période hivernale)

Des créneaux spécifiques seront réservés à la pratique du football pour les jeunes de l'EJPR, dans la salle polyvalente, les mercredis durant la période hivernale (début décembre 2016 - fin février 2017). Pour les seniors du FC Kembs Réunis, des créneaux leurs seront réservés les mercredis en soirée, de la mi-décembre à la mi-janvier.

A toutes fins utiles, M. Jean-Paul BANDINELLI, Adjoint responsable du planning d'occupation, a adressé le calendrier recouvrant cette période de 3 mois aux responsables des associations utilisatrices de la salle polyvalente.

3. Budget 2017

La Commission propose au Conseil Municipal de budgéter pour 2017 la somme de 2 200,00 € afin d'effectuer différents achats et menues réparations au niveau de la salle polyvalente :

- 500,00 € pour le remplacement vaisselle
- 200,00 € pour un nouveau percolateur
- 1 500,00 € pour divers petits matériels et réparations.

3.1 Cuisine

En septembre 2016 le mobilier de la cuisine a été intégralement remplacé : évier, lave-vaisselle, four multifonctions, four avec table de cuisson, armoire chauffante pour maintenir les plats cuisinés au chaud et chauffe assiettes.

3.2 Réfection du revêtement du sol

Il est rappelé aux membres de la commission que le revêtement du sol de la salle polyvalente actuel date de sa construction en 1982. Il est de plus en plus friable. Depuis quelques années des retouches ponctuelles étaient nécessaires.

Or, à présent, il n'existe plus de revêtement identique pour réaliser ces réfections. Les marquages des aires de jeux sportives sont également délavés et remplacés régulièrement à certains endroits par de l'adhésif qui, au gré des lavages et des nettoyages, s'arrache.

Nos prérequis pour ce remplacement s'appuient sur un vécu de plus de 34 années d'utilisation intensive de notre salle polyvalente avec des manifestations festives en tous genres et la pratique de différentes disciplines sportives. Nous insisterons sur le fait que la pose d'un nouveau revêtement de sol ne devrait pas engendrer de contraintes particulières quant à l'utilisation de la salle polyvalente par les associations, les écoles ou le public. La polyvalence doit rester le maître mot.

Ce remplacement devrait s'effectuer lors de la période estivale de 2017. Compte tenu de notre expérience du monde des entreprises travaillant durant cette période, il serait nécessaire d'entreprendre ces travaux à partir du lundi 19 juin 2017. D'une durée prévisionnelle de 6 semaines, il faudra neutraliser les animations d'été de juillet dans la salle polyvalente et rechercher des solutions de repli (comme en 2010 lors de la réfection de la toiture).

D'autre part, nous sommes toujours confrontés à des problèmes récurrents depuis plusieurs années avec des infiltrations au niveau de la toiture notamment sur le côté Ouest. Des réparations ont déjà eu lieu.

Elles ont permis de résorber certaines fuites. Mais il reste toutefois quelques grosses fuites. Il est souhaitable de trouver dans les meilleurs délais, avant la réfection du sol, l'origine de ces 2 grosses fuites repérées ces derniers temps.

V. Espace Rhénan

1. Exploitation de l'Espace Rhénan

L'Espace Rhénan, inauguré en 2004, est un lieu convivial où se déroulent outre des spectacles vivants, des manifestations et des événements de tout ordre : fêtes des écoles, réunions, AG diverses et cinéma.

2. Bilan 2015- 2016

Le bilan global de la fréquentation pour la saison 2015-2016 est le suivant :

<i>Nature de l'évènement</i>	<i>Nombre d'évènements</i>	<i>Nombre de spectateurs</i>	<i>Moyenne</i>
Programmation ERA(*)	24	3 687	154
Associations et autres	36	4 433	123
Cinéma (d'août 2015 à juillet 2016)	83	4 841	58
Total	143	12 961	91

Se rajoute l'organisation d'expositions dans la galerie de l'Espace Rhénan :

- **3 expositions pour la saison 2015/2016** : Olivier Zolger, Christine Close (avec animation de deux ateliers), Jean-Luc Nussbaumer + Pfarrhüs
- **3 expositions pour la saison 2016/2017** : Delphine Gutron (avec animation de deux ateliers), Jean-Claude Villermain, Fabienne MEDARD + Pfarrhüs.

Compte tenu de la fermeture de l'Espace Rhénan en juillet et en août, il est réconfortant de noter qu'un événement s'y passe environ tous les 2 jours prouvant, si besoin est, la vitalité de ce lieu de convivialité sans compter les répétitions et générales qui occupent aussi nos installations et nos personnels.

En mai 2016, nous avons eu le plaisir d'apprendre que l'actrice Andréa Bescond avait obtenu un "Molière" dans la catégorie « seul en scène » pour son spectacle "Les Chatouilles". Spectacle qu'elle avait présenté en avant-première à l'Espace Rhénan de Kembs en février 2015 lors du Festival de Danse Fidji. Fierté donc pour notre structure !

3. Programmation 2016-2017

La soirée d'ouverture de la nouvelle saison 2016-2017 s'est déroulée le vendredi 23 septembre 2016 devant une salle comble. Comme à l'accoutumée, les spectacles de la future saison ont été présentés et commentés par M. Philippe PFLIEGER, directeur artistique.

En 2ème partie, le comédien Fred Radix a enchanté les spectateurs avec son spectacle "le Siffleur". La soirée s'est terminée dans le hall du centre culturel par un buffet exceptionnel préparé et servi gracieusement par les bénévoles de l'association Espace Rhénan Animation.

La plaquette de la saison culturelle 2016-2017 de l'Espace Rhéna a été réalisée en interne et imprimée à 4 000 exemplaires. Un exemplaire de cette plaquette a été distribué dans tous les foyers de nos administrés.

M. Jean-Paul BANDINELLI attire l'attention des membres de la Commission concernant l'aspect technologique de plus en plus prépondérant dans le monde du spectacle vivant. Comme pour le cinéma, la technologie numérique est de plus présente dans les techniques du son et de la lumière. Les régisseurs attachés directement à un spectacle pré programmé à l'avance les réglages et effets son et lumières et débarquent dans les salles avec une clé USB où sont enregistrés les fichiers des programmes qu'ils se contentent de « télécharger » sur des consoles dites "numériques" et le tour est joué : les réglages sont ceux que le ou les comédiens utilisent dans leur tournée.

D'où un gain de temps appréciable avant le spectacle et une mise en son et lumières bien facilitée car c'est la console qui gère au plus près tous les effets. Or la grande majorité des petites salles est encore équipée avec des consoles analogiques. C'est le grand bon technologique des années à venir auquel nous serons confrontés. Par manque d'une telle console certains spectacles ne pourront avoir lieu et nécessiteront l'achat ou la location de ce matériel. Ce fut le cas pour MOUNTAIN Men et plus récemment pour le spectacle d'ouverture de saison (le siffleur).

A titre indicatif, une console numérique de niveau acceptable pour nous coûte près de 15 000 euros. La location à l'Agence culturelle d'Alsace est d'environ 350 euros (transport et manutention en sus). L'agence peut toutefois être en rupture de stock au moment du besoin et alors les coûts dans le privé peuvent s'avérer très élevés.

Tous nos remerciements à toute l'équipe d'Espace Rhéna Animation, à ses deux permanents que sont le directeur artistique M. Philippe PFLIEGER et le régisseur M. Sébastien MAURER et au personnel d'entretien et de maintenance de nos installations culturelles.

4. Subvention 2017 à l'Association Espace Rhéna Animation

Une convention pluriannuelle existe entre la Commune de Kembs et l'Association Espace Rhéna Animation. En cohérence avec cette convention, la Commission propose au Conseil Municipal d'inscrire au Budget 2017 la somme de 22 000,00 € pour sa participation à l'élaboration de la programmation de l'Espace Rhéna (montant inchangé par rapport aux 6 dernières années).

5. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental

Dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays 2014-2015, nous avons sollicité un soutien financier du Département pour la mise en place de notre nouveau projet artistique et culturel de l'Espace Rhéna de 2015 à 2017. Ce nouveau projet artistique et la convention Département/Commune de Kembs ont été approuvés par le Conseil Municipal le 06 juillet 2015.

Le Conseil Départemental nous a octroyé pour la 1ère année de ce contrat de 3 ans, la somme de 15 000 €.

A sa demande nous leur avons adressé un nouveau dossier pour 2017 non sans avoir été audité par leurs services pour bien vérifier la concordance de nos actions en fonction des doléances du Conseil départemental inscrites dans la convention.

Jean-Paul BANDINELLI rappelle à la Commission que cette subvention n'a pas été octroyée pour faire autant que par le passé, mais pour faire plus notamment en direction des personnes âgées, des personnes handicapées et des collégiens et initier des synergies avec les associations culturelles de la Commune.

6. Budget 2017 - Fonctionnement

La Commission propose au Conseil Municipal de prévoir au budget 2017 les montants des contrats annuels de maintenance engagés pour le bâtiment de l'Espace Rhéna (ascenseur, chauffage, ventilation, SOCOTEC, incendie et effraction) ainsi que une somme de 1 500,00 € pour l'achat de petits matériels scéniques (remplacement ampoules, gélatines pour les projecteurs et autres petits matériels) et menues réparations.

7. Cinéma

7.1 Fonctionnement septembre 2015 – juin 2016

Lors de la saison 2015/2016, 83 séances de cinéma ont été projetées suivies par 4841 spectateurs (moyenne de 48 spectateurs par séances) dont **7 séances scolaires (663 entrées)**. Si la fréquentation est intimement liée aux succès des sorties nationales (ce qui n'a pas vraiment été le cas lors de cette dernière saison) on peut noter toutefois une légère amélioration par rapport à la saison dernière **+7,6% (mais avec 4 séances de plus)**.

Depuis le mois de septembre 2016, **25** séances ont déjà été organisées jusqu'au 27 novembre inclus. Outre notre participation à Ecole et Cinéma, notre cinéma a participé en novembre au Festival Augenblick (**3 films en allemand : 1 tout public + 2 scolaires**).

A présent, Il semblerait que la fréquentation soit en hausse par rapport à la même période de l'an passé (pour exemple les 2 séances du dimanche 20 novembre ont drainé 203 spectateurs !)

7.2 Contrat de maintenance du projecteur numérique

La Commune de Kembs a souscrit avec la Sté Cinéméccanica France, un contrat de maintenance annuel pour le projecteur numérique et tous les accessoires périphériques installés. Ce contrat comprend une assistance online tout au long de l'année et une visite de contrôle annuelle sur site.

La Commission propose au Conseil Municipal d'inscrire au Budget 2017 la somme de 1 800,00 € au titre de ce contrat de maintenance.

7.3 Contrat de maintenance de la caisse numérique du cinéma

La Commune de Kembs a souscrit avec la Sté Monnaies Services France, un contrat de maintenance annuel pour la caisse informatique du cinéma et tous les accessoires périphériques installés. Ce contrat comprend une assistance online tout au long de l'année et le remplacement sous 48h000 en cas de défaillance du matériel.

La Commission propose au Conseil Municipal d'inscrire au Budget 2017 la somme de 1 200,00 € au titre de ce contrat de maintenance.

7.4 Support de films - Acheminement des films : disparition annoncée des DCP

La mise en service du nouveau projecteur numérique, il y a 2 ans, a permis de continuer voire d'amplifier la projection des films à l'Espace Rhénan de KEMBS (plus de 80 films/an au lieu d'une vingtaine précédemment).

L'argentique (bobine de 35 mm) appartient désormais au passé. Le distributeur nous envoie à présent par la poste, le DCP, petit disque dur sur lequel est chargé le film numérique. Dès réception du DCP, notre technicien M. Sébastien MAURER décharge le fichier numérique du film sur notre projecteur avant de le retourner ou le faire suivre dans d'autres salles de notre circuit, également par la poste (coût de quelques euros).

Or, à présent, nous allons être confrontés à d'autres exigences techniques car selon nos informations, les distributeurs abandonneront prochainement l'envoi des films par DCP en privilégiant la solution d'envoi « immatériel » par Internet (solution évidemment plus économique et plus rapide pour eux). Il est intéressant de savoir que les fichiers numériques des films sont très, très lourds (plusieurs giga octets) et une liaison fibre optique est donc pratiquement indispensable au lieu des liaisons filaires actuelles pour ces chargements. Pour info, le chargement d'un film de 3h à partir d'une ligne internet filaire classique (cuivre) peut durer une semaine !

En février 2016, nous avons interpellé à ce sujet M. ROCHE, le représentant local de CINEMECCANICA, fournisseur de notre projecteur numérique en lui précisant que la fibre optique ne desservait pas actuellement l'Espace Rhénan (un projet existe mais pas avant 2020/2022 et encore ce ne sera pas une fibre dédiée !). M. ROCHE nous a confirmé qu'effectivement les distributeurs avaient l'attention d'abandonner dans un proche avenir l'envoi des films par DCP et certains l'ont déjà fait.

Dans tous les cas, il faudrait passer par un fournisseur de contenu : **GLOBECAST (orange) et CINEGO** (les 2 sont complémentaires). GLOBECAST peut s'affranchir pour l'instant de la fibre optique en boostant la ligne ADSL existante avec la mise en place de plusieurs modems). Au niveau du projecteur numérique existant cela **nécessitera d'installer un serveur Librairie** avec son logiciel TMS.

A toutes fins utiles et à notre demande, M. ROCHE nous a fait parvenir en février 2016 un devis d'un montant total de 7 780 Euros TTC (matériel, logiciel et mise en œuvre compris). Ce devis ne comprend pas les coûts supplémentaires du fournisseur de contenu.

A ce jour, la situation n'a guère évolué sauf que certains distributeurs ont déjà renoncé aux DCP. En 2017 nous risquons d'être confrontés amèrement à leurs nouvelles exigences. Sans investissement financier de la Commune pour ce nouveau type d'approvisionnement des films, nous ne pourrions plus projeter des films à l'Espace Rhéna.

Pour ne pas interrompre les projections cinématographiques, la Commission propose au Conseil Municipal de parer toute éventualité en prévoyant d'inscrire au budget communal une somme de 10 000 euros au cas où nous serions amenés à nous équiper pour réceptionner les films par internet. A noter que dans ce cas, il sera certainement possible d'obtenir une aide financière du C.N.C. par le biais d'un reversement partiel au titre de la **TSA** (explication ci-dessous).

La TSA c'est quoi ? : Taxe spéciale sur les entrées de cinéma

Chaque établissement cinématographique bénéficie d'un compte de soutien alimenté par les droits générés par un pourcentage de la taxe spéciale perçue sur le prix du billet d'entrée. Les sommes inscrites sur ce compte permettent au propriétaire du fonds de commerce de l'établissement ou à son exploitant de se faire rembourser des travaux et investissements effectués pour l'exploitation cinématographique.

VI. Bibliothèque - Médiathèque Municipale

La Bibliothèque - Médiathèque Municipale est gérée par 2 personnes dont une à mi-temps avec la collaboration très active des 21 membres (19 femmes et 2 hommes) qui composent l'association des Amis de la Bibliothèque dont l'investissement mérite d'être souligné. Ces personnes assurent entre autres les permanences lors des 20 heures d'ouverture hebdomadaire de la bibliothèque-médiathèque.

En septembre : Mme Anne PALANIAK, employée à mi-temps a démissionné. Elle a été remplacée par Mme Florence SCHMITT.

1. Statistiques sur son fonctionnement pour la période du 01/10/2015 au 01/10/2016

- Nombre de documents : 14 622 (dont 1991 prêts de la B.D.P. de Colmar, inclus 1 261 CD)
- Nombre d'inscrits : 2 101 (dont 699 actifs)
- Nombre de prêts effectués : 20 278 soit 40 556 mouvements
- Nombre de revues : 33 (20 pour adultes et 13 pour les jeunes)

Le montant de la subvention de fonctionnement attribuée à l'association des "Amis de la Bibliothèque" sera déterminé ultérieurement en fonction du budget global des subventions alloué aux associations suivant les critères prédéfinis.

2. Budget 2017 de fonctionnement de la bibliothèque médiathèque

Pour assurer ses missions, certaines dépenses de fonctionnement ci-dessous sont prises en compte par la Commune :

- Fournitures administratives :	1 500,00 €
- Contrat location matériel informatique :	7 000,00 €
- Maintenance du logiciel informatique :	1 200,00 €
- Abonnements revues :	1 300,00 €
- Investissement nouveaux livres :	6 300,00 € ce qui représente 240 livres environ
- Dotation annuelle en CD :	1 000,00 €.

La Commission propose au Conseil Municipal d'inscrire ces dépenses (montant identique à 2015 et 2016) au chapitre correspondant du Budget 2017.

3. Investissement 2017

L'Association des Amis de la Bibliothèque souhaite en 2017 :

L'achat par la Commune d'une série d'accessoires et de petits instruments de musique pour animer et mettre en scène les lectures et spectacles proposés toute l'année (scolaire, heure du conte, etc) pour un montant d'environ 300 euros.

La Commission propose au Conseil Municipal d'inscrire ce montant au budget 2017.

4. Vente et destruction d'ouvrages et documents de la Bibliothèque - médiathèque municipale

Pour le bon fonctionnement de la bibliothèque-médiathèque municipale, il est nécessaire d'éliminer régulièrement certains documents ou ouvrages des collections pour diverses raisons : ancienneté, désintérêt du public, réédition, arrivée de nouvelles acquisitions. Cette opération revêt le terme de "désherbage". Elle a déjà été réalisée ces dernières années.

Au titre de l'exercice 2017, les membres de la Commission proposent au Conseil Municipal :

- d'autoriser le retrait de certains ouvrages et documents des collections de la bibliothèque-médiathèque municipale et de s'en séparer éventuellement dans le cadre d'une vente ouverte au public le samedi 10 juin 2017
- de fixer le prix de ces ouvrages et documents mis à la vente comme énoncés ci- dessous :
 - Livres jeunesse / Poche / Livres cassettes / Bandes dessinées : 0,50 €
 - Romans, Documentaires, CD : 1 €
 - Beaux livres : 2 €
- de reverser intégralement les recettes de cette opération à l'association des amis de la bibliothèque- médiathèque pour l'achat de nouveaux documents
- d'autoriser la responsable de la bibliothèque médiathèque avec l'aide notre service technique à détruire les documents très endommagés ainsi que les invendus de la bourse aux livres de 2014.

5. Bibliobus

Membre du réseau départemental, la bibliothèque municipale de KEMBS était jusqu'à présent desservie, deux fois par an, par un bibliobus de la médiathèque du Département du Haut Rhin pour effectuer l'échange de documents (livres, cd, ...).

Avec l'ouverture de la médiathèque du Sundgau en juin dernier, la médiathèque départementale est aujourd'hui déployée sur 2 sites (Colmar et Altkirch) tant au niveau personnel que des véhicules.

Dans ce nouveau contexte, le Département a été amené à modifier les modalités d'échanges avec les bibliothèques qui sont désormais invitées à venir choisir, échanger et retirer directement les documents à COLMAR ou ALTKIRCH.

En conséquence le bibliobus ne passera plus à KEMBS, mais ce sera désormais à la responsable de notre bibliothèque de se déplacer à ALTKIRCH en utilisant un véhicule communal du service technique pour réapprovisionner la bibliothèque - médiathèque de KEMBS.

VII. Stade Rhénan

1. Pelouse synthétique

La pelouse a fait l'objet en octobre pour la 1ère fois d'une opération technique consistant à rajouter des granulats.

2. Divers

Contractuellement au vu de la convention signée en 2009 avec le FC Kembs Réunis, il appartient à la Commune de budgéter annuellement la fourniture de petits matériels tel que peinture de traçage des terrains, filets. Pour 2017, la Commission propose au Conseil Municipal de budgéter la somme de 800 €.

VIII. Site internet communal

1. Suivi et statistiques

Le site Internet communal www.kembs.fr a été mis en ligne à la mi-décembre 2009. À ce jour, on dénombre avec satisfaction plus de 297 000 visites, soit plus de 1 000 000 de pages lues après sept années d'existence.

Année	Nombre de visites	Nombres de pages	
2009	1 146	8 398	<i>Créé mi-décembre 2009</i>
2010	27 167	128 831	
2011	29 024	113 860	
2012	37 844	145 152	
2013	43 854	149 632	
2014	46 769	157 517	<i>au 20 11 2014</i>
2015	58 746	159 183	<i>au 20 11 2015</i>
2016	53 109	145 191	<i>au 20 11 2016</i>
Total	297 659	1 007 764	

2. Modification du site

Notre site internet, depuis sa création, s'est beaucoup étoffé notamment la partie "service" qui regroupe un grand nombre de rubriques très disparates allant de la déchetterie, à l'urbanisme, l'ASLH, les écoles, les horaires de la mairie, les pièces d'identité, la police municipale et encore d'autres... La visibilité n'est donc pas des meilleures et engendre beaucoup de recherches et tâtonnements des utilisateurs.

La Commission propose au Conseil Municipal d'inscrire au budget une somme de 288 € nécessaires pour demander à notre prestataire de rajouter sur la page d'accueil du site Internet un onglet supplémentaire "Jeunesse" où seraient regroupées les rubriques : écoles, petite enfance, relais maternelles, crèche, ALSH.

3. Budget 2017 - Fonctionnement

Pour couvrir les frais de redevance annuels d'hébergement, de location des noms de domaine, de gestion du site par la Société HDR, la Commission propose au Conseil Municipal d'inscrire au Budget 2017 la somme de 1 300 €.

IX. Nouvelles technologies

1. Internet, Plan très haut débit

L'aménagement numérique du territoire - Le Très Haut Débit sur le territoire d'Alsace (*Extraits de la Réunion territoriale d'information du 18 avril à JETTINGEN*)

Le Très Haut Débit sur le territoire d'Alsace va désormais devenir une réalité, avec la mise en œuvre d'une délégation de service public de type concessive, qui impose à son titulaire de conduire les études, de réaliser les travaux, de mettre l'infrastructure à la disposition des opérateurs, d'en assurer l'exploitation – maintenance et d'apporter une partie du financement. Cette concession repose sur une technologie unique pour toutes les communes d'Alsace comprises dans le RIP avec l'arrivée de la fibre optique jusqu'à chaque logement / entreprise (FTTH).

Ainsi, grâce à un débit symétrique et garanti d'au-moins 100 Mbit/s, les habitants et les entreprises accéderont à de nouveaux espaces numériques, au télétravail, aux hébergements de données à distance, à de nouveaux services en domotique (surveillance, assistance aux personnes...), sans oublier la télévision très haute définition, la vidéo à la demande ou les jeux en ligne, etc. Cette fibre optique est également indispensable pour l'avènement du THD mobile (réseau 4G et plus), pour connecter les différentes antennes entre elles.

Calendrier de mise en œuvre

5 décembre 2015 : signature du contrat de délégation de service public par M. Philippe RICHERT, Président du Conseil Régional d'Alsace ; le choix de la concession s'avère particulièrement intéressant

pour les collectivités territoriales qui ne seront appelées à financer que 40 % de l'investissement total (le solde étant supporté par le groupement concessionnaire).

2016 : mise en place du contrat avec la création de la société dédiée ROSACE (à ENTZHEIM), organisation de réunions d'informations des maires et présidents de communautés de communes et lancement des études d'ingénierie pour les programmes pluriannuels de travaux.

2017 – 2018 : raccordement des 129 communes déficitaires en débit internet (là où plus de 50% des prises téléphoniques ont un débit internet inférieur à 2 Mbit/s) dont ROSENAU, BUSCHWILLER pour la région des 3 frontières.

2019 – 2022 : raccordement des autres communes dont KEMBS de la tranche ferme (567) où n'existe pas aujourd'hui un réseau câblé proposant un débit internet d'au-moins 30 Mbit/s.

Les coûts ?

Pour les communes, la contribution de 175 €/prise demandée par la Région aux communes sera prise en charge par la Communauté d'Agglomération SAINT-LOUIS AGGLOMERATION ou des 3 Frontières (Total : 5,5 millions d'euros pour 39 Communes sachant que la ville de SAINT-LOUIS n'est pas concernée par ce projet).

Pour les particuliers, le raccordement à la fibre optique ne coûtera rien. Le projet Rosace, fait en sorte que la fibre optique arrive gratuitement dans chaque foyer (1 prise). Ne seront à payer que les éventuels frais de mise en service fixés par les opérateurs privés et bien sûr l'abonnement mensuel. Chaque opérateur établit librement ses offres, permettant à chaque particulier d'accéder ainsi à Internet Très Haut Débit grâce à des offres multiples permettront de choisir le meilleur rapport qualité-prix en fonction de ses besoins.

Pour les professionnels, des offres spécifiques seront proposées par des opérateurs incluant la mise en service de la fibre et des services sur mesure comme par exemple, l'infogérance, le cloud computing, la visioconférence etc.

Avancement sur KEMBS

Nous avons rencontré deux fois ces derniers temps M. FABRE, notre interlocuteur de Rosace afin d'envisager les emplacements des armoires des répartiteurs et sous-répartiteurs optiques sur notre ban communal. Nos services lui ont également remis les plans des rues de notre Commune avec indications des gaines enterrées susceptibles de voir cheminer les câbles optiques.

A ce jour, la date de début du déploiement de la fibre optique sur KEMBS n'est pas encore connue. Affaire à suivre en 2017, en liaison étroite avec notre Communauté d'Agglomération des 3 Frontières fortement impliquée dans ce projet.

Le moment venu, des réunions publiques à l'Espace Rhéna sur ce projet important seront organisées par Rosace.

2. Couverture opérateurs téléphoniques (mobiles)

La couverture des mobiles téléphoniques dans notre Commune n'est pas optimale. En effet, selon l'endroit où l'on se situe, les communications par mobiles passent mal voire pas du tout, notamment au niveau de la plaine sportive, de la mairie, de l'EHPAD et la partie Nord de LOECHLE.

Depuis quelques années, nous attirons régulièrement l'attention des opérateurs de mobiles sans grand succès et avec toujours la même réponse "nous sommes en conformité avec la réglementation".

Free nous a répondu plus favorablement. Free était prêt à mettre en place à sa charge, une antenne relais de 35 m de haut installée en lisière de forêt à l'arrière du terrain en herbe du stade rhéna. Par la suite, les autres opérateurs pouvaient s'y greffer. Les demandes d'autorisation ont été faites auprès des administrations. La déclaration préalable des travaux était enclenchée par Free depuis le 6.10.2015.

Malheureusement, l'entreprise GDF s'est opposée à la construction de ce pylône à cet endroit arguant que son emplacement était trop proche de la ligne du feeder gaz et qu'en cas de chute du pylône cette ligne pourrait être gravement endommagée.

La Commune et Free ont donc recherché un autre emplacement plus éloigné du feeder gaz. Le choix s'est arrêté au sud de la plaine sportive sur un terrain communal situé au lieu-dit "Hoelzle Eck".

Les nouvelles démarches administratives consécutives à ce changement d'emplacement sont en cours. Nous espérons que 2017 verra enfin la mise en service de ce pylône.

Pour mémoire :

- Un pylône d'une hauteur sommitale de 35 m
- Des antennes et faisceaux hertziens y compris leurs coffrets associés
- Des armoires techniques et leurs coffrets associés
- Des câbles coaxiaux ou de la fibre optique à relier les antennes aux baies et leur cheminement
- Des systèmes de contrôle d'accès et d'éclairage et de sécurité
- Durée du Bail : 12 ans
- Loyer annuel : 4 500 €

X. Divers

1. Achat de drapeaux

La Commission propose au Conseil municipal de budgéter, pour 2017, la somme de 1 000,00 € pour le remplacement des drapeaux des mâts extérieurs (mairie, salle polyvalente et Espace Rhéna).

2. Mouvement Colibris

En mai dernier, le film « Demain » de Cyril Dion et Mélanie Laurent, fervents défenseurs de la nature, a été projeté à l'Espace Rhéna. Ce film tourné à travers une dizaine de pays relate leurs enquêtes, et cherche à comprendre comment éviter les crises écologiques, économiques et sociales qui menacent l'humanité. Au cours de leur périple, Cyril Dion et Mélanie Laurent rencontrent de nouveaux acteurs de l'agriculture, de l'énergie, de l'économie, de la démocratie et de l'éducation. Toutes et tous ouvrent avec ferveur afin de préserver le monde de demain...

Suite à cette projection, et sous l'impulsion de Mme Julia LUDWICZAK de KEMBS, est née l'idée de mettre en place une antenne locale du mouvement Colibris à KEMBS.

Les Colibris, ce sont tous ces individus qui inventent, expérimentent et coopèrent concrètement, pour bâtir des modèles de vie en commun, respectueux de la nature et de l'être humain.

Mission de l'association nationale des Colibris

Créée en 2007 sous l'impulsion de M. Pierre RABHI, Colibris se mobilise pour la construction d'une société écologique et humaine. L'association place le changement personnel au cœur de sa raison d'être, convaincue que la transformation de la société est totalement subordonnée au changement humain. Colibris s'est donnée pour mission d'inspirer, relier et soutenir les citoyens engagés dans une démarche de transition individuelle et collective.

Projet du groupe local de Kembs

- Monter une antenne locale reconnue par l'association nationale des Colibris
- Passer par une phase de groupe local "en intention" (rassembler des personnes voulant s'impliquer dans la mission des Colibris), puis « d'émergence » (constitution d'un cercle cœur - noyau dur identifiable) pour enfin être un groupe local "mature" (reconnu par l'association après signature de chaque membre du cercle cœur d'un protocole de coopération).

Constitution d'un groupe local

- Population touchée : les Kembois et habitants des communes environnantes (rayonnement d'une quinzaine de km), tous âges confondus, intéressés par la "mission" du mouvement Colibris.
- Prise de contact : mai 2016 suite à projection du film « Demain » à l'Espace Rhéna
- 1ère réunion 5 juillet 2016 : découverte du mouvement Colibris / échanges sur intentions de chacun (8 personnes présentes).
- Prise de contact avec la mairie de KEMBS par Mme Martine Kornatz - organisation d'une réunion plus « large » en lien avec la Commune (prêt d'une salle + parution p'tit Lien)
- 2ème réunion 7 septembre 2016 : Forum ouvert thème « Monter un groupe local qui nous rassemble » (25 personnes présentes à la salle 2 de la salle Polyvalente).

Au final 6 ateliers

1. Découverte du mouvement Colibris
2. Se nourrir – comment, qualité, à quel prix ?
3. Comment mutualiser les moyens de production d'énergie verte ?
4. Actions dans le village, que peut-on faire localement ?
5. Jardin pour tous: où, quand, comment ?
6. Echanger pour définir des thématiques/objectifs qui nous rassemblent.

- Rencontre Colibris - Mairie de Kembs : 13 octobre 2016 - échanges autour de la constitution d'une antenne locale (M. Jean-Paul BANDINELLI, Mmes Martine KORNATZ et Julia LUDWICZAK)
- 21 octobre 2016 : soirée de convivialité pour créer du lien (environ 30 personnes salle 2 de la salle polyvalente)
- décembre 2016 : rencontre du groupe (salle 2 de la salle polyvalente)
- Proposition de création d'un projet « jardin pour tous à KEMBS » avec demande à la Commune de mise à disposition d'un terrain d'environ 5-6 ares, clôturé si possible entre KEMBS et LOECHLE pour monter un projet de permaculture.

La permaculture est une science qui vise à l'installation de communautés humaines durables. Elle touche de nombreux sujets : l'habitat, l'eau, l'énergie, l'agriculture, l'humain mais surtout la production nourricière, dont le potager est d'un des organes importants. Tour d'horizon de certaines techniques de permacultures utiles au potager! Tout d'abord le cœur de la permaculture est le design ou la planification. Ce qui veut dire que chaque élément de votre potager sera placé de manière réfléchi en ayant tenu compte de ses besoins, ainsi que de sa production. Donc tout travail commencera par un plan réfléchi et une étude de vos objectifs au jardin

Une réunion avec M. le Maire est prévue en mairie le 20 décembre 2016 pour faire le point sur ce projet présenté par Colibris.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est close à 21h30.

M.BANDINELLI précise lors de la séance du Conseil que la situation du point 10 (chapitre III - Manifestations), à savoir les **élections de Miss Haut-Rhin et Miss Alsace**, la situation a évolué depuis la commission. Depuis lors l'élection de Miss Alsace a été confirmée à KEMBS, ceci sans participation financière de la Commune, il n'y a donc plus lieu d'accueillir l'élection de Miss Haut-Rhin.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

Point 07 – Rapport de la réunion de la Commission Environnement – Espaces Verts du 29 novembre 2016

1. Terrains de foot

- **Terrain synthétique**

Le nettoyage et l'aspiration des saletés sont effectués tous les 2 ans par l'entreprise SANDMASTER, située à MULHOUSE, pour un montant de 1 440,00 € TTC. Cet entretien a été effectué cette année, au mois d'août. Le prochain entretien est prévu en 2018.

Chargement en granulats

Depuis la mise en service du terrain, aucun chargement de granulats n'a été fait. M. BELLINI nous informe que les utilisateurs de ce terrain déplorent le manque de souplesse du début. Nous avons demandé à SANDMASTER de chiffrer une telle opération. Le devis reçu en juin 2016 s'élève à 2 304 € TTC (sans l'achat des granulats que nous avons en stock ; pour information : 1 Big Bag coûte 1 600 €).

Cette somme n'étant pas inscrite au budget 2016, le FC Kembs Réunis a pris en charge pour partie cette dépense. Néanmoins, il est proposé à la Commission de lui verser une subvention exceptionnelle pour un montant de 1 502 € pour l'exercice 2017.

Pour information : le mercredi 12 octobre, l'entreprise est intervenue et 4,5 Big Bag ont été nécessaires au réapprovisionnement du terrain en granulats. Nous n'avons plus de granulats en réserve.

- **Terrain en herbe**

Un contrat pour la réalisation à chaque saison printemps – été – automne - hiver d'un entretien est en cours pour les années 2015-2016-2017 avec la Société ID VERDE Mulhouse, qui s'élève à 7 500 € TTC/an.

La Commission propose au Conseil Municipal de reconduire la somme de 7 500 € TTC au budget 2017.

2. Marquage routiers

• Entretien du marquage existant

En 2015, nous avons lancé une consultation, avec mise en concurrence, en vue de l'attribution d'un marché à bons de commande pour la période de 2016 à 2019.

C'est la Société ASR de WICKERSWIHR qui avait été retenue pour un montant maximum annuel de 25 000 € HT.

L'entreprise a chiffré tous les types de marquages, en résine et en peinture. En fonction des besoins, nous commandons les marquages nécessaires, en précisant le type de matériau (peinture ou résine) sur notre commande et nous pouvons de suite chiffrer la dépense.

En 2016, nous avons commandé des marquages pour la somme de 2 066,44 € TTC.

Pour 2017, il est proposé d'inscrire 2 500 € TTC.

• Marquages rue du Rhin

De nouvelles places de stationnement ont été tracées (570 mètres linéaires) par la Société ASR pour un montant de 1 026 € TTC.

3. Panneaux routiers – Panneaux de police

En 2016, un panneau de rue pour l'impasse des Oiseaux a été commandé à la Sté INOTECNA à MULHOUSE, pour un coût de 456,08 € TTC pour le fourreau en fonte avec visserie + la bague, le poteau de 3 m et la plaque de rue.

Concernant la rue du Rhin, nous avons consulté 4 entreprises spécialisées pour commander plusieurs panneaux de police (interdiction et fin d'interdiction).

Entreprises consultées	Montant de l'offre
Inotechna à MULHOUSE	2 829,84 € TTC
Est-Signalisation à NIEDERHERGEIM	4 739,90 € TTC
Signest à SAINT-LOUIS	3 384,00 € TTC
Signaux Girod à COLMAR	n'a pas souhaité répondre (vacances)

La Société INOTECNA a été retenue pour un montant de 2 829,84€ TTC.

Les marquages ont été effectués et les panneaux de police installés.

La Commission propose de budgéter la somme de 3 500 € au budget 2017 pour l'acquisition de 6 nouvelles plaques de rues (lotissement ancien stade de foot à KEMBS) :

- 2 plaques "Rue des Puits"
- 2 plaques "Rue des Ecoles"
- 2 plaques "Rue du Château d'eau".

4. Bancs

En 2015, nous avons déjà mise en place 3 bancs rue de Saint-Louis (vers le Leader Price).

Nous avons souhaité prolonger ce type d'aménagement vers la salle polyvalente. Ainsi au printemps 2016, nous avons installé 3 autres bancs identiques. Nous avons fait appel au même fournisseur à savoir la Société JPP Direct à CHATUZANGE LE GOUBET, pour un montant total après négociation de 604,44 € TTC.

5. Sapins de Noël

Chaque année, la Commune commande entre 30 et 37 sapins pour un montant moyen de 850 €. En effet, la quantité commandée est variable en fonction du nombre de sapins qui nous sont offerts en contrepartie de la coupe effectuée par les agents communaux. Lorsque les sapins sont très hauts, la Société GANGLOFF intervient. Cette prestation est payante.

En 2015, 6 grands sapins avaient été offerts, mais cette année seulement 2. Aussi, 35 sapins ont été commandés en 2016.

La Commission propose d'inscrire la somme de 850,00 € au budget 2017.

6. Fleurissement estival et automnal

Jusqu'à présent, nous consultions chaque année 4 entreprises spécialisées. Seule la société JARDILAND à SIERENTZ répondait.

En 2016, le montant annuel s'élevait à 10 050,00 € TTC (fleurissement estival et automnal + terreau). La plantation était offerte.

Cette année, nous avons lancé un marché public de type « accord cadre ». Le principe est similaire au marché à bons de commande (procédure choisie pour la consultation concernant les marquages routiers). Néanmoins, depuis avril 2016 la juridiction a introduit cette nouvelle procédure. La durée du marché est de 4 ans, pour un montant maximal de 14 000,00 € HT par an.

Dans cette somme seront compris :

- le fleurissement annuel printemps et automne
- le remplacement de végétaux dans la Commune
- la fourniture pour la réalisation de nouveaux massifs.

A l'issue de la procédure, seule JARDILAND à SIERENTZ a présenté une offre, dont le montant est supérieur de 35 % au montant de 2016. L'offre est jugée inacceptable.

Une nouvelle consultation sera lancée pour 2017, sans publicité préalable, pour l'achat de plantes et de terreau ainsi que pour la plantation des jardinières. Seront consultées :

- Point Vert à HOCHSTATT
- Horticulture GUYOT à BANTZENHEIM
- VILLA VERDE à HESINGUE.

Les plantations en massif pour 2017 seront effectuées en régie.

7. Balayage mécanique de la Commune pour 2016 et 2017

C'est la Société AFC Balayage à MULHOUSE qui avait été retenue en 2015 pour un contrat couvrant les années 2016 et 2017 pour un montant annuel de 6 072,00 € TTC. Le contrat comprend 6 passages par an, soit 1 012,00 € TTC par passage.

Les dates de passage sont indiquées sur le site Internet de la Commune.

8. Abribus et aire de jeux – Entretien

• Abribus

Tous les abribus de la Commune sont contrôlés une fois par an.

Nous n'avons pas de contrat d'entretien, mais une convention avec la Société CDP Mobilier Urbain de WASELONNE. En échange de la pose de panneaux publicitaires à KEMBS, cette société s'engage à entretenir 3 abribus situés :

- 1 au 107 rue Mal Foch
- 1 rue du Ciel
- 1 rue des Faisans.

Cette convention est valable 9 ans. Elle a été renouvelée en 2009 et est donc valable jusqu'en 2018 compris.

Les autres abribus sont entretenus par la Commune. En cas de grosse réparation, nous contactons la Sté CDP Mobilier Urbain qui établit un devis préalablement à la réparation.

Le budget 2016 comporte l'acquisition d'un abribus pour le nouvel arrêt rue du Maréchal Foch. 4 devis sont en cours d'analyse pour commande.

Les vitres des abribus sont lavées par nos ouvriers municipaux (jusqu'à l'an dernier c'était la Sté Fennec qui le faisait ainsi que toutes les vitres des bâtiments communaux). Le contrat n'a pas été renouvelé (offre de prix doublée).

Nettoyage des vitres des bâtiments communaux

Les ATSEM lavent les vitres des écoles et les femmes chargées de l'entretien lavent toutes les parties basses des bâtiments. Les vitres de la mairie ont été lavées par la Sté Alizée de STRASBOURG, pour un montant de 1 998 € TTC.

La Commission propose d'inscrire la somme de 2 000,00 € au budget 2017.

- **Aires de jeux**

Les 13 aires de jeux, comprenant également celles des écoles et du périscolaire ainsi que le skate-park, sont vérifiées chaque année, entretenues et réparées par les agents municipaux avant le passage de la société de vérification réglementaire SOCOTEC (décembre ou janvier). Après vérification, SOCOTEC délivre un rapport détaillé avec photos à l'appui.

Coût de ces contrôles :

- 534,56 € pour les 13 aires de jeux
- 154,20 € pour le skate-park.

La Commission propose d'inscrire la somme de 700 € au budget 2017.

9. **Concours maisons fleuries – Illuminations de Noël / Décors de jour**

- **Maisons fleuries**

A la mi-juillet, Mme Christiane ROSSE effectue le tour de la Commune pour prendre des photos qui serviront au diaporama projeté lors de la soirée du Palmarès.

Le jury communal, composé de 2 membres du Conseil des Sages, 3 jeunes du Conseil Municipal des Jeunes et de 3 membres du Conseil municipal, a effectué une première sélection le samedi 6 août 2016. Mme Christiane ROSSE remercie M. Jean-Luc LANG pour la visite en tracteur.

Le passage du jury officiel, composé de 4 personnes extérieures à la Commune, a eu lieu le jeudi 11 août 2016. Nous déplorons qu'il y ait moins de maisons fleuries qu'en 2015.

- **Illuminations de Noël / Décors de jour**

Mme Christiane ROSSE prend des photos des décors en plein jour et des illuminations à la nuit tombée.

Le vendredi 16 décembre 2016, à partir de 14h00 le jury communal jugera toutes les maisons inscrites pour les décors de jour et vers 18h00 toutes les illuminations de Noël.

Il y a lieu de compléter les décors lumineux sur les éclairages public rue du Maréchal Foch, en direction de la déchetterie. L'acquisition de 2 décors lumineux à suspendre aux poteaux électriques est nécessaire.

La Commission propose d'inscrire la somme de 300,00 € au budget 2017

- **Palmarès : Maisons fleuries – Décors de jour et Illuminations de Noël**

La proclamation des palmarès aura lieu le jeudi 2 février 2017 à 19h30 à l'Espace rhéna.

La Commission propose d'inscrire au budget 2017 les sommes de :

- 850 € de bons d'achat en récompenses pour les Maisons fleuries
- 650 € d'achats de décors en récompenses pour les illuminations de Noël
- 200 € pour la petite réception (boissons non comprises ; prises sur le stock de la Commune).

RAPPEL : seules les photos réclamées (sur inscription à l'accueil) seront développées.

10. **Remplacement de végétaux - arbres**

- A la sortie de l'hiver, le tour de la Commune est effectué afin de répertorier tous les végétaux à remplacer.

Au printemps 2016, nous avons remplacé :

- 6 taxus Baccata au cimetière de KEMBS-LOECHLE
- grandes graminées au cimetière de KEMBS
- grands arbres des robinias (ou acacias) devant la bibliothèque et l'autre dans l'aire de jeux rue des Vosges
- rosiers grimpants pour compléter le massif en face du Restaurant Schaeferhof.

Cet automne, les plantes suivantes ont été remplacées ce jour pour un montant de 251,42 € :

- 3 taxus Baccata et 1 petit conifère au cimetière de KEMBS-LOECHLE
- 2 autres conifères coniques qui, selon M. Eric SEILER, étaient prévus à l'agrandissement du cimetière et n'ont jamais été plantés
- 3 potentilles jaunes à la Mairie.

Nos précédents achats ayant été négociés, le solde de 500,81 € pour 2016 est disponible (voir ci-dessous).

La Commission propose d'inscrire la somme de 600 € au budget 2017 pour le remplacement d'autres végétaux.

11. Création de l'espace vert rue des Perdrix

A l'angle de la rue des Perdrix et de la rue du Moulin, un nouvel espace vert a été créé au printemps 2016 en régie.

Le coût de cette mise en place s'élève à 906,74 €, selon détail ci-après :

- 736,70 € pour l'achat des plantes. Sont également compris dans cette somme les végétaux déjà remplacés ce printemps (Voir Point 10 A).
- 170,00 € pour la finition en galets du Rhin.

La somme de 1 600 € était inscrite au budget 2016 :

- 1 000 € pour la création du nouveau massif
- 600 € pour le remplacement des végétaux.

Le montant total des achats pour le fleurissement automnal 2016 s'élève à 1 350,61 € détaillé ci-dessous :

- 112,17 € bulbes (tulipes et narcisses)
- 80,28 € divers petits végétaux (graminées)
- 251,42 € végétaux automne 2016 (voir point 10 B).

Le solde disponible est de 249,39 €

M. le Maire rappelle que l'un des objectifs des services techniques est la création de nouveaux massifs.

Il pourrait s'agir dans un premier temps des emplacements suivants :

- L'entrée du Schaeferhof
- Les panneaux d'entrées du village.
- Rue du Maréchal Foch.

12. Village Propre

Cette opération annuelle est organisée par le Conseil Départemental. En 2017, elle aura lieu le samedi 1^{er} avril 2017. Une annonce a paru dans le P'tit Lien d'octobre 2016 pour recruter 1 ou 2 associations pour la réalisation du repas. Il faudra relancer les présidents des associations, notamment le Judo Club et la Sté de Musculation.

A l'issue du ramassage, comme chaque année, tous les participants seront invités à partager la "soupe aux lentilles", repas offert par la Commune.

La Commission propose d'inscrire au budget 2017 la somme de 650 € pour l'achat des matières premières et du pain.

Toutes les boissons, apéritif compris, sont prises sur le stock de la Commune et ne sont pas comprises dans les 650 €.

13. Journée Citoyenne

La Journée Citoyenne, qui aura lieu le samedi 27 mai 2017, ne pourra pas avoir lieu dans la Commune car le voyage du Conseil Municipal est prévu du 25 au 28 mai 2017 inclus.

Une réflexion devra être menée pour organiser cette journée citoyenne en 2018. La mise en place d'une telle manifestation nécessitera un investissement important en temps et en personnes.

Des petites réparations, petites tailles, travaux de peinture dans les écoles, travaux de plantations, etc... pourraient être effectués par les citoyens de KEMBS.

14 opérations ont été organisées en 2016 par la Commission Environnement et Espaces Verts.

Le lundi 24 octobre, le panneau « gare aux tiques » a été inauguré, avec la participation d'enfants de l'ALSH, de la MSA, de l'ONF, du Conseil des Sages et de quelques membres de cette commission. Mme Christiane ROSSE les remercie pour leur présence.

Pour information, une conférence sur les tiques aura lieu le 22 mars 2017 à l'Espace Rhéna.

Le samedi 29 octobre, Atelier Compostage à la déchetterie de KEMBS : environ 12 personnes étaient présentes.

14. Divers

Mme Rachel LANG demande si des places de parking sont prévues en 2017 rue de Habsheim ? M. le Maire confirme que des places de parking seront matérialisées à cheval sur le trottoir et sur la chaussée.

La séance est close à 21h.

Lors de la séance du Conseil, M. ROUDAIRE précise que pour le point 1, à savoir le chargement de granulats sur le terrain de football synthétique garantit une pérennisation et une amélioration de la durée de vie du revêtement du terrain.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

Point 08 – Rapport de la réunion de la Commission de l'Histoire et du Patrimoine du 5 décembre 2016

1. MAISON DU PATRIMOINE

a. Bilan de la saison écoulée

Depuis la dernière commission qui a eu lieu le 02 novembre 2015, la Maison du Patrimoine a fait beaucoup de chemin. Cette année fut riche en manifestations, en conférences et les visiteurs sont au rendez-vous :

- 1 167 visiteurs en 2015
- 2 427 visiteurs en 2016.

Depuis l'ouverture, les Amis du Patrimoine ont accueilli 3 594 visiteurs.

La Maison du Patrimoine a vécu cette année de nombreux temps forts :

- Les différentes conférences ont beaucoup plu et ont à chaque fois fait salle comble. Merci à M. Erwin CHRISTNACHER, pour les « Minéraux, la passion d'une vie », à M. André HEIDINGER et Jean-Jacques WOLF pour nous avoir fait remonter le temps à l'époque romaine, et à M. Frank CHRISTNACHER pour nous avoir fait découvrir l'Alsace à travers ses vergers. Tous les 4 ont su nous faire partager leur passion.
- Les deux week-ends festifs, le 1^{er} week-end américain et les journées du patrimoine, ont déplacé les foules malgré une météo peu clémente. Merci aux "Daltons", aux "Coyotes Dancers" qui ont su nous transporter en Amérique le temps d'un week-end.
Merci également aux sapeurs-pompiers, aux Conseils de Fabrique, au Judo Club, à l'Espace Rhéna, à la bibliothèque, au Relais de la Poste, à EDF et à la mairie, tous ses sites étant accessibles au grand public. Tout le monde s'est joint à nous pour que les journées du Patrimoine à KEMBS soient animées et riches en découvertes.
- La mise en service des audioguides lors des journées du patrimoine est très appréciée. Les audioguides proposent 4 langues : l'alsacien, le français, l'allemand et l'anglais. Merci à tous les bénévoles qui ont travaillé sur l'écriture, l'enregistrement et la mise en route.

- Nous avons accueilli dans le coin des collectionneurs de la Maison du Patrimoine de très belles expositions : les trains miniatures de l'association les trains miniatures des Trois Frontières, la collection d'appareils photo de M. Jean-Pierre GSCHWIND puis, pour finir l'année, la culture et les traditions alsaciennes avec nos amis des Kembser Rhy Schnoka qui ont proposé des animations comme la démonstration de couture sur d'anciennes machines à coudre et la fabrication de bredeles.
- La Maison du Patrimoine propose actuellement de découvrir, dans une ambiance féérique, les crèches du monde. Une cinquantaine de crèches en provenance de tous les continents sont exposées, ainsi qu'une collection de 10 patchworks sur le thème de la Nativité et une petite partie de la collection du musée du pain d'épices de Gertzwiler, avec des moules à pains d'épices.
- De nombreux groupes ont été accueillis : des lycéens de Besançon, 1 classe de l'Université de Haute-Alsace de Mulhouse, les retraités de l'audiovisuel de Strasbourg, des sociétés d'histoire de Lutterbach, du Sundgau, l'EHPAD, etc...

Le partenariat de la Maison du Patrimoine avec EDF, l'Office du Tourisme et la Petite Camargue Alsacienne est efficace ; ils sont toujours à nos côtés pour l'organisation de visites et la promotion de celles-ci.

Un grand merci à tous les bénévoles qui s'impliquent au quotidien pour que la Maison du Patrimoine rayonne dans le coin frontalier.

b. Nombre de journées de visite / total d'heures de bénévolat

La Maison du Patrimoine a été ouverte 91 journées en 2016 (tous les mercredis après-midi, tous les 1^{er} dimanche du mois et sur réservation pour les groupes).

4 personnes de l'association les Amis du Patrimoine sont présentes à chaque ouverture, le nombre d'heures d'ouverture pour les visites peut ainsi être estimé à 1 100 heures. A ceci s'ajoutent les préparations et les changements d'exposition qui mobilisent 6 personnes durant 2 – 3 jours, soit environ 100 heures de travail. En 2016, les Amis du Patrimoine ont effectué 4 rotations, soit un total de 400 heures.

Mme BACH remercie les Amis du Patrimoine pour leur dévouement ; il en ressort que le bénévolat est essentiel pour la bonne gestion et le bon fonctionnement de la Maison du Patrimoine.

c. Programme pour l'année 2017

Les différentes expositions déjà programmées sont :

- 11 janvier : collection de LEGO de M. Philippe PRINCE
- 20 et 21 mai : 2^{ème} week-end américain avec l'association les Daltons
- du 30 août au 15 novembre : exposition pédagogique itinérante "la nappe phréatique du Rhin supérieur" organisée par l'ARIENA en partenariat avec la Petite Camargue Alsacienne
- 16 et 17 septembre : les Journées du Patrimoine
- 21 et 22 octobre : exposition commune de toutes les sociétés d'histoire et les maisons du patrimoine de la région des Trois Frontières au Forum de Saint-Louis – thème commun retenu "les métiers d'antan"
- 2 décembre : venue du Saint-Nicolas
- Fin d'année : exposition sur le thème de Noël

Concernant l'exposition commune des maisons du patrimoine, Mme BACH lance un appel aux membres pour des idées d'exposition, chaque Commune devant sélectionner ses spécificités en fonction des activités actuelles ou anciennes de la Commune. Sont proposés : la batellerie, l'orpaillage, les divers métiers liés à la construction de l'usine hydroélectrique, la vannerie, les scaphandriers...

D'autres propositions d'expositions sont émises par les membres :

- Le "Christkindel"
- Les sapins de Noël – se rapprocher de M. MEDER qui dispose d'une grande collection d'images de sapins
- Les fêtes et bénédictions religieuses
- Le "Gleckshampfala" - thème que pourrait développer les Conseils de Fabrique

d. Investissements en cours

Fournisseurs	Objets	Montant TTC
France Diffusion	2 barnums	1 830,72 €
Muséo Direct	8 mannequins	3 500,98 €
Muséo Direct	Socles transparents	1 051,78 €
Vitrine Création	3 vitrines	2 204,46 €
Waves Système	2 lecteurs vidéo full	799,80 €
	Total	9 387,74 €

Les devis ont été négociés (économie d'environ 600 €). Les commandes sont en cours.

e. Investissements à prévoir

Nous sommes dans l'attente de devis pour la réalisation d'un plafond tendu dans le hall de la Maison du Patrimoine. Différentes acquisitions seraient également à prévoir, selon les expositions.

La Commission propose au Conseil Municipal de budgétiser en 2017 la somme de 4 000,00 €.

f. Fonctionnement

Pour une bonne publicité des Journées du Patrimoine à KEMBS, qui sont organisées et chapotées par la Commune avec le soutien de différentes associations tels l'association de l'Espace Rhéna, la bibliothèque, le judo club, les deux Conseils de Fabrique, les sapeurs-pompiers, les Amis du Patrimoine, la Commune avait imprimé, en 2016, 4 000 flyers, pour un coût de 334,20 €. La réalisation des flyers a été faite par Mlle Margaux THIRY, à titre gratuit. Mme BACH la remercie chaleureusement. La Commission propose au Conseil Municipal d'inscrire au budget 2017 la somme de 350,00 € pour les Journées du Patrimoine.

g. Fonctionnement

Nous envisageons de réaliser un inventaire complet de la Maison du Patrimoine par le recensement de toutes les œuvres, avec une photo et un descriptif de chaque œuvre. Cette mission s'annonce longue et fastidieuse. Pour cela, nous souhaiterions proposer à un stagiaire la mise en place de ce projet, sous le contrôle d'un référent de l'association des Amis du Patrimoine. Il est proposé de demander aux archivistes de Colmar (Mme STUDER CARROT) de nous mettre en relation avec des stagiaires, les tâches confiées à des stagiaires devant être en rapport avec leurs études.

2. CULTES

Nous avons sur la Commune deux très belles églises :

- L'église Saint-Jean-Baptiste à KEMBS
- L'église Notre-Dame à KEMBS-LOECHLE.

Les deux Conseils de Fabrique, qui en assurent la gestion financière et l'entretien courant, sont composés de membres très dynamiques.

Mme BACH et M. le Maire sont invités aux réunions des Conseils de Fabrique. Il y en a 6 durant l'année et les échanges sont toujours très fructueux.

Les travaux réalisés en 2016 par la Commune sont :

- Remplacement de la fenêtre de la sacristie de l'église Saint-Jean-Baptiste
- Participation à la réfection de l'orgue de l'église Saint-Jean-Baptiste
- Pose d'un enrobé sur le parking de l'église Notre-Dame.

En 2017, il est prévu une participation à la réparation de deux vitraux à l'église Saint-Jean-Baptiste.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'un ravalement des façades de l'église Notre-Dame de KEMBS-LOECHLE devra être effectué dans les prochaines années, et ce avant les travaux de rénovation intérieure de l'église Saint-Jean-Baptiste de KEMBS qui seront aussi à refaire. Un entretien régulier des bâtiments culturels est important car il en assure la bonne conservation.

Durant la période de Noël, les églises sont ouvertes pour permettre la visite des crèches :

- Eglise Notre-Dame : 26 décembre, de 14 h à 17 h.
- Eglise Saint-Jean-Baptiste : 1^{er} et 8 janvier 2017, de 14 h à 17 h.

Vous êtes cordialement invités à venir les découvrir. Les Conseils de Fabrique apprécieront de se sentir soutenus par le Conseil Municipal.

3. TRANSPORT EN GENERAL

Mme BACH communique quelques informations concernant le Distribus à KEMBS :

La commune de KEMBS est desservie par 2 lignes de bus du Distribus :

- Ligne 6 : Kembs/Rosenau/Village-Neuf – collège Nerval – lycée Mermoz – collège des missions
- Ligne 7 : Kembs – Bâle

Le nombre de voyages réalisés sur ces lignes est :

- Ligne 6 : en 2016 : 69282 (sur 10 mois) ; en 2015 : 90604
- Ligne 7 : en 2016 : 32336 (sur 10 mois) ; en 2015 : 44154

730 Kembois ont souscrit un abonnement pour la saison 2015/2016.

Avec la future fusion de la communautés d'agglomération des Trois Frontières avec les communautés des communes du Pays de Sierentz et de la porte du Sundgau, il y aura beaucoup de changement et évolution dans les transports au niveau du Distribus, avec notamment la création d'une nouvelle ligne ou liaison en direction de Sierentz ou Bartenheim. Le but serait de créer les boucles pour desservir les gares. Il faudra veiller à défendre les intérêts de notre Commune.

4. ARCHIVAGE

Mme Claudine STUDER-CARROT, l'une des archivistes du Centre de Gestion du Haut-Rhin (CDG 68), nous propose son intervention l'année prochaine dans le but d'archiver deux gros dossiers :

- le centre administratif
- la maison du patrimoine.

Le but est de rassembler les documents se trouvant dans les boîtes archives de chaque service (marchés publics, suivi financier, suivi technique) et de les regrouper par bâtiment.

Nous proposons une intervention de l'archiviste durant 10 jours du 3 février au 3 mars 2017. Le coût de la mission s'élève à 3 000 € TTC.

La Commission propose au Conseil Municipal de confirmer l'engagement de cette mission au Centre de Gestion.

5. DIVERS

Concernant le transport, Mme LANG souhaite savoir si ces changements auront des incidences sur les 2 lignes qui desservent la Commune ?

M. le Maire n'est pas en mesure de lui apporter une réponse. Toutefois, il propose aux utilisateurs de ces lignes de lui faire part de leurs craintes ou attentes et de lui remettre, avant le 16.12.2016, une liste de questions concrètes qui sera remise à M. VAXELAIRE, de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est close à 21h00.

Ce rapport a été approuvé par 19 votes POUR et 1 vote CONTRE.

Point 09 – Rapport de la réunion de la Commission Animation des jeunes et Economies d'énergie du 6 décembre

1. Course OFNI

Bilan de la course OFNI 2016

13 embarcations ont pris part à la course cette année, chiffre légèrement inférieur à 2015, dû en partie au peu d'embarcations de particuliers (2 en 2016 et 5 en 2015).

Pour 2017, l'objectif est de mobiliser davantage les particuliers notamment par le biais des associations.

M. BASLER informe qu'il est déjà en contact avec 2 groupes, soit 1 projet de 2 embarcations et un projet de 3 embarcations.

L'un des projets est en lien avec la Kunsthalle de Mulhouse, par la construction de 3 OFNI par les élèves du lycée Cluny avec l'artiste Jan KOPP, qui intervient dans le cadre du programme des arts plastiques qui tend à développer la pratique et la culture artistique des élèves. Se pose le problème du transport et/ou du stockage de ces 3 embarcations. Voir si possibilité de les stocker sur la Commune.

Les animations qui ont été organisées en 2016 en périphérie de la course :

- water jump
- slackline
- animation sonore et podium.
- Le marché aux puces du tennis club

Ces animations ont attiré beaucoup de monde, notamment les plus jeunes.

Le fil rouge, pont suspendu au-dessus de l'eau qui a nécessité un investissement de 100 € de la part de l'OMSCAL, a été très apprécié et sera réédité l'année prochaine.

M. le Maire informe que le monde associatif était satisfait par l'édition 2016.

Classement / prix

Un nombre de points a été attribué pour le retour du dossier d'inscription, toujours difficile à récupérer. Les délais de retour ont été respectés.

Le prix de l'originalité a été modifié afin d'éviter que celui-ci ne revienne toujours au vainqueur de la course. L'attribution de demi-points pourrait être envisagée pour départager les ex-aequo ou envisager un tirage au sort dont les modalités devront être fixées.

Perspective pour 2017

Les animations nouvelles et/ou reconduites en 2017 :

- animation aquatique
- slackline, animation qui sera davantage développée par rapport à 2016
- initiation longboard
- groupe musical (utilisation du bon de 100 € de la ronde des fêtes non utilisé en 2016).

M. STAEDLIN devra à nouveau être associé pour la mise à disposition des deux tracteurs pour l'organisation du Fil rouge. Il est à noter que celui-ci intervient bénévolement.

M. BASLER fait savoir que les Modjo's souhaitent passer la main aux plus jeunes pour le bar flottant, voire laisser l'organisation du bar à une autre association locale.

Il faudra prévoir un podium plus grand.

Afin de permettre d'organiser au mieux la prochaine édition de la course OFNI, la Commission propose au Conseil Municipal de renouveler les engagements de la Commune :

- subvention de 3000 € à l'OMSCAL
- Adhésion à l'association « La Ronde des Fêtes » de 1 346 € (par communale de 696 €, part associative de 650 €).

2. ANIMATIONS JEUNES

2.1 Animations été

Bilan 2016 :

- 450 inscrits (477 en 2015)
 - 249 jeunes concernés (53 % de garçons et 47 % de filles) – 226 inscrits en 2015
 - 36 % (+ 10 %) de moins de 6 ans, 55 % (- 2 %) de 6 – 11 ans, 10 % (- 8 %) de 12 ans et plus
- Rappel : Les animations ciblent les plus jeunes
- 45 stages ont été proposés et 41 stages ont été organisés. Seul 1 stage a dû être annulé faute de participants

Une diminution des inscrits est constatée depuis 3 ans. Les animations seront reconduites avec le volontariat des associations, sans chercher à augmenter le nombre d'inscrits.
Le budget reste à peu près équilibré, grâce à l'effort de tous.

Beaucoup de médailles ne sont pas récupérées par les jeunes, mais n'étant pas nominatives elles pourront être redistribuées l'année prochaine. Des billets d'entrée au cinéma pourraient être donnés aux jeunes de + 12 ans à la place des médailles.

Afin de permettre d'organiser au mieux la prochaine édition des animations été, la Commission propose au Conseil Municipal de renouveler les engagements de la Commune :

- Subvention de 1 894 € à l'A.S.L. pour les animations été.

2.2 Conseil Municipal des Jeunes

Le mandat s'est achevé en octobre par un voyage à Strasbourg. 18 jeunes ont pris part à ce voyage, pour un coût total de 1 850,00 €. La participation par jeune s'élevait à 25 €.

L'installation du nouveau Conseil Municipal des Jeunes est fixée le 21 décembre. 15 candidatures ont été enregistrées pour l'instant. L'installation a été retardée afin de permettre au plus grand nombre de jeunes de s'inscrire.

Afin de permettre d'organiser au mieux la fin de mandat du Conseil Municipal des Jeunes, la Commission propose au Conseil Municipal de renouveler les engagements de la Commune :

- Subvention de 1 106 € à l'A.S.L.

2.3 Sortie ski

Cette année, 7 jeunes de la Commune ont participé au séjour de ski organisé par le Centre d'Initiation de Ski Rhin Sud. Ce séjour sera à nouveau proposé du 19 au 24 février 2017.

La Commune participait au financement de l'enseignement ski à hauteur de 1 320 € pour 12 jeunes maximum (soit 110 € par jeune). La participation communale sera fonction du nombre exact de jeunes qui participeront à la sortie.

La Commission propose au Conseil Municipal de renouveler les engagements de la Commune :

- Inscription d'une somme de 1 320,00 € au budget 2017.

2.4 Sortie cirque

La sortie cirque permet aux jeunes, de plus de 8 ans qui habitent la Commune, d'assister au spectacle du cirque Arlette Gruss pour une somme de 5,00 €.

La Commune participe au financement de cette sortie, à hauteur de 500,00 € afin de pouvoir garantir ce prix bas aux familles.

Cette année, 23 jeunes ont participé à cette sortie.

Abaisser l'âge des participants d'un an entraînerait une gestion des jeunes plus compliquée lors de la sortie.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler les engagements de la Commune :

- Versement d'une subvention de 500 € à l'ASL pour organiser cette sortie.

3. ECONOMIES D'ENERGIE

M. BASLER établit un bilan des consommations d'énergie depuis 3 ans.

S'agissant d'estimations, il est difficile de faire une analyse fine. Aussi, M. le Maire propose qu'un point concernant les économies d'énergie soit présenté lors d'un prochain Conseil Municipal, les chiffres étant actualisés en début d'année.

3.1 Bâtiments publics

Année	Puissance (kW)	Montant Abonnement (€ HT)	Energie consommée (kWh)	Montant Energie (€HT)	Frais divers (HT)	Taxes (€HTVA)	Taxes TVA (€)	Total TTC (€)
2013	774	23374,06	805908	60862,92	0	21681,27	20482,12	126228,73
2014	885	27798,78	740872	51774,79	517	23492,74	20788,12	127354,89
2015	915	28972,84	756647	57171,3	3390,56	23701,23	22083,63	135282,76
<u>Evolut</u>		+4,2%	+2,1%	+10,4%		+0,8%	+6,23%	+6,2%

L'augmentation du coût n'est pas liée à la consommation d'énergie, qui a baissé en 2014 puis repartie légèrement à la hausse en 2015.

3.1 Eclairage public

Année	Puissance (kW)	Montant Abonnement (€ HT)	Energie consommée (kWh)	Montant Energie (€HT)	Frais divers (HT)	Taxes (€HTVA)	Taxes TVA (€)	Total TTC (€)
2013	102,5	7841,56	391089	20189,58	/	9710,17	6058,99	43800,30
2014	102,5	7936,38	417489	22816,47	/	11698,90	7076,34	49528,09
2015	102,5	8730,75	405257	23335,86	973,35	12701,88	7617,06	53358,90
<u>Evolut</u>	+0%	+10%	-2,9%	+2,3%	/	+8,6%	+7,6%	+7,7%

L'augmentation du coût n'est pas liée de la consommation d'énergie, qui a subi une légère hausse en 2014 puis a baissé en 2015.

Lors de la Commission Animation Jeunes et Economies d'Énergie qui s'est déroulée en 2015, les décisions suivantes ont été prises :

- Remplacement des ampoules à vapeur de mercure par des ampoules L.E.D. Ce remplacement sera effectué par réseau en priorisant les plus coûteux.
- Inscription de la somme de 13 560,00 € correspondant au remplacement de ces ampoules au budget 2016 :
Prix d'une ampoule (environ 60TTC), 226 ampoules VM, soit $60 \times 226 = 13\ 560,00$ €
- Extinction de l'éclairage des bâtiments publics la nuit (églises) et acquisition et la pose d'horloges astronomiques sur les réseaux concernés.

13 réseaux avaient été ciblés. 9 réseaux sont terminés.

Il reste environ 70 ampoules à changer sur les postes Schaeferhof, Stichmuhle, Sud et Romain.

Les dépenses en 2016 s'élèvent à :

- 13 992 € pour 300 ampoules
- 156 € pour des adaptateurs.

En 2017, il faudra remplacer environ 340 ampoules sur 15 réseaux. En se basant sur les dépenses de cette année, cela représente une dépense de 15 860 €.

La Commission propose au Conseil Municipal d'inscrire la somme de 15 860 € au budget 2017 pour le remplacement des ampoules.

Inscription de la somme de 13 560,00 € correspondant au remplacement de ces ampoules au budget 2016 :

Formation éco-gestes

Une formation « éco-gestes » a eu lieu le 06 décembre 2016 en mairie, afin de diminuer les consommations d'énergie au quotidien. 16 personnes (agents et élus) ont assisté à cette formation.

Cette formation a été proposée par la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières dans le cadre de la préparation au label "Cit'ergie".

4. Plan climat

Démarche de labellisation "Cit'ergie"

La Communauté d'Agglomération des Trois Frontières s'est engagée en 2015 dans une démarche de labellisation "Cit'ergie".

Un état des lieux réalisé, au premier semestre 2016, a fait apparaître que la CA3F a réalisé 22 % des actions demandées dans le référentiel "Cit'ergie" et que 2,6 % des actions restantes sont d'ores et déjà programmées.

L'obtention du premier niveau de label "Cap Cit'ergie" nécessite d'atteindre un seuil de 35 % d'actions réalisées d'ici fin 2019 et 15 % programmées pour les quatre années suivantes (2020-2023).

Le document présente un plan d'actions pour la période 2017-2020 en vue d'atteindre l'objectif "Cap Cit'ergie". Ce plan d'actions repose sur un objectif global pour la politique climat-énergie de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières à l'horizon 2020, ainsi que sur cinq axes stratégiques :

Axe 1 : Collectivité exemplaire

Axe 2 : Territoire durable

Axe 3 : Mobilité durable

Axe 4 : Economie durable

Axe 5 : Sensibilisation, communication et coopération.

Le document est joint en annexe.

Aucune question n'étant posée, la séance est close à 20h45.

Lors de la séance du Conseil, M. THOMA souhaite savoir pourquoi la Commune s'est orientée vers le choix d'un éclairage public "lampes blanches". Ce choix a été déterminé par la palette de tons proposée en technologie LED, ce n'est pas le blanc qui a été sélectionné mais un ton plus chaud qui s'avère néanmoins moins chaud que l'éclairage traditionnel. M. LEPROTTI évoque le fait que certaines communes choisissent d'éteindre leur éclairage des voiries certaines heures creuses en circulation la nuit, M. BASLER répond qu'il a effectivement connaissance de cet usage, cela relève d'une question politique qui peut être ouverte.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 10 – Modification du règlement intérieur de l'ALSH 1, 2, 3 Soleil

M. le Maire propose aux conseillers de modifier le règlement intérieur de l'ALSH 1, 2, 3 Soleil suite à des changements dans l'organisation de la gestion de la structure.

Le projet de règlement est présenté aux conseillers.

Le Comité Technique a donné un avis favorable à cette modification lors de la séance du 15 décembre 2016.

L'assemblée approuve à l'unanimité le nouveau règlement intérieur.

Point 11 – Protection sociale complémentaire des agents communaux Montant de la participation communale

Lors de la séance du 6 juillet 2015, le Conseil Municipal a décidé de maintenir pour 2016 les montants fixés en 2015 pour la participation de la Commune à la protection sociale complémentaire des agents.

Monsieur le Maire rappelle que pour le risque prévoyance, la commune verse un forfait de 15 € mensuel par agent. Le montant forfaitaire ne peut excéder le montant total du risque prévoyance dû par l'agent.

Pour le risque santé, les montants de la participation mensuelle sont les suivants :

	Agent seul	Agent seul avec enfants	Couple	Couple avec enfants
Santé régime général	40 €	50 €	60 €	70 €
Santé régime local	24 €	30 €	36 €	42 €

Lors de la réunion du Comité Technique du 15 décembre 2016, les représentants du personnel ont demandé une augmentation des montants de la participation. M. le Maire a proposé d'augmenter les montants de la participation de 5 % tous les 5 ans. La première augmentation interviendrait en 2018. Les membres du Comité Technique ont donné un avis favorable à l'unanimité à cette proposition.

VU l'avis favorable du Comité Technique en date du 15 décembre 2016, il est proposé au Conseil Municipal,

- de maintenir pour 2017 les montants fixés en 2016 pour la participation de la Commune à la protection sociale complémentaire des agents
- d'augmenter de 5 % les montants de la participation de Commune à la protection sociale complémentaire des agents en 2018
- de prévoir les crédits nécessaires au budget.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 12 – Modification du tableau des effectifs

a) Modification de la fonction et des missions d'un poste d'attaché

Lors de la séance du 11 juillet 2016, le Conseil Municipal a créé un poste d'attaché à compter du 1^{er} août 2016. Il avait été décidé que la personne recrutée sur ce poste exercerait les fonctions de Directeur général adjoint des services.

Les missions de ce poste étaient les suivantes :

- Préparation, mise en œuvre et suivi des décisions municipales
- Mise en œuvre de la stratégie budgétaire et financière de la Commune
- Réalisation des études et expertises juridiques en tous domaines
- Veille juridique de l'ensemble des actes administratifs et des procédures
- Gestion des dossiers de précontentieux et contentieux
- Organisation et coordination des services communaux

Suite au recrutement d'un agent contractuel pour occuper ce poste, M. le Préfet a adressé à M. le Maire un courrier en date du 18 novembre 2016 pour l'informer que les emplois de directeur général adjoint des services des communes de plus de 2 000 habitants sont des emplois fonctionnels. De plus, seules les communes de plus de 150 000 habitants peuvent recruter un agent contractuel pour occuper un emploi fonctionnel.

Au vu de ce courrier, M. le Maire souhaite apporter des précisions sur le poste qui a été créé. M. le Maire a depuis de nombreuses années désigné un directeur général adjoint au sein des services administratifs afin de pouvoir pallier les absences du Directeur Général des Services. Cette désignation n'a jamais eu pour but de se référer à un emploi fonctionnel. Il s'agissait de faire apparaître clairement aux agents communaux leur interlocuteur en cas d'absence du Directeur général des services.

Aussi, afin de clarifier la situation, M. le Maire propose aux conseillers de modifier les fonctions du poste d'attaché créé à compter du 1^{er} août ainsi que ses missions. La personne recrutée exercera les fonctions de juriste au sein de la Direction Générale des Services.

Ses missions seront les suivantes :

- préparation, mise en œuvre et suivi des décisions municipales
- mise en œuvre de la stratégie budgétaire et financière de la Commune
- réalisation des études et expertises juridiques en tous domaines
- veille juridique de l'ensemble des actes administratifs et des procédures
- gestion des dossiers de précontentieux et contentieux
- organisation et coordination des services communaux
- remplacement du DGS en cas d'absence

Il est proposé aux conseillers d'approuver les modifications de fonction et de mission du poste d'attaché créé par délibération du 11 juillet 2016.

b) Modification du nombre d'heures de service hebdomadaire d'un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe

M. le Maire propose de modifier le nombre d'heures de service hebdomadaire afférent à un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps non complet (31,5/35^e) compte tenu d'une réorganisation de l'équipe des ATSEM dans un des groupes scolaires de la Commune.

Le nombre d'heures afférent à ce poste serait porté à 35 heures hebdomadaires.

Considérant que cette modification est supérieure à 10 % du temps de travail, le Comité Technique doit être consulté préalablement.

De plus, M. le Maire précise que la modification du nombre d'heures de service hebdomadaire de ce poste est assimilée à la suppression du poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps non complet et à la création d'un nouveau poste.

Par conséquent,

VU l'avis favorable du Comité Technique en date du 15 décembre 2016

il est proposé au Conseil Municipal,

- de supprimer le poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps non complet (31,5/35^e) à compter du 9 février 2017
- de créer un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 9 février 2017
- de prévoir les crédits nécessaires au budget, aux chapitres prévus à cet effet.

c) Création de postes

M. le Maire propose de créer un poste d'agent de maîtrise à temps non complet (20/35^e) afin de créer un poste de responsable des agents de services. Les missions de ce poste seraient l'encadrement de l'équipe des agents de service (7 agents), la gestion des plannings de travail et des remplacements, la gestion des équipes lors des manifestations communales et la relation avec les services administratifs pour la gestion des travaux de réparation dans les différents bâtiments.

M. le Maire informe les conseillers qu'un policier municipal a demandé une mise en disponibilité pour convenances personnelles. M. le Maire a donné un avis favorable à cette demande. Pour ne pas perturber le fonctionnement du service de police municipale, une procédure de recrutement va être lancée. Afin de prévoir toutes les possibilités de recrutement, il est proposé de créer un poste de gardien de police à temps complet ainsi qu'un poste de brigadier de police à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2017.

M. le Maire rappelle la liste des missions des agents fixées par le Conseil Municipal lors de la création du service de police municipale :

- assurer la sécurité aux abords des écoles
- dispenser l'enseignement de prévention routière dans les écoles
- gérer les problèmes de voisinage
- constater les contraventions au code de la route
- police funéraire
- veiller à l'exécution des arrêtés du Maire
- surveiller le ban communal
- assurer le service d'ordre lors des manifestations
- surveiller les domiciles lors d'absences prolongées des habitants

La liste de ces missions peut évoluer en fonction des nécessités.

M. le Maire informe les conseillers que la directrice de l'ALSH a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} avril 2017. Une procédure de recrutement a été lancée pour son remplacement. M. le Maire propose de créer un poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet pour finaliser le recrutement. Le poste serait créé à compter du 1^{er} janvier 2017.

Les missions de ce poste seraient les suivantes :

- élaboration et mise en œuvre du projet pédagogique
- suivi et évaluation des projets des animateurs
- encadrement de l'équipe (20 agents dont 2 directeurs adjoints)
- établissement des plannings de travail de l'équipe
- accueil physique et téléphonique
- gestion des inscriptions et suivi journalier des présences
- suivi des dossiers individuels des enfants
- assurer le relationnel avec les familles
- commande des repas et relations avec le traiteur
- établissement des factures
- suivi du budget de la structure, en relation avec le service comptabilité
- suivi et contrôle de la gestion du matériel et des locaux
- suivi des normes HACCP
- organisation des transports
- relations avec les différents partenaires (CAF, DDCSPP)

Par conséquent,

il est proposé au Conseil Municipal,

- de créer un poste d'agent de maîtrise à temps non complet (20/35^e) à compter du 1^{er} janvier 2017
- de créer un poste de gardien de police municipale à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2017
- de créer un poste de brigadier de police municipale à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2017
- de créer un poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2017
- de prévoir les crédits nécessaires au budget, aux chapitres prévus à cet effet ;
- de modifier le tableau des effectifs comme suit :

N° de poste	Filière et grade	Emplois		Durée du temps de travail
		créés	pourvus	
FILIERE ADMINISTRATIVE				
1	Directeur Général des Services	1	1	Temps complet
2	Attaché principal, dont l'un détaché sur le poste de Directeur Général des Services	3	2	Temps complet
3	Attaché	3	3	Temps complet
4	Rédacteur	1	1	Temps complet
5	Adjoint administratif principal 1e classe	3	2	Temps complet
6	Adjoint administratif principal 2e classe	3	2	Temps complet
7	Adjoint administratif 1e classe	1	0	Temps complet
8	Adjoint administratif 2e classe	2	1	Temps complet
9	Adjoint administratif 2e classe	1	1	TNC (28/35)
FILIERE TECHNIQUE				
10	Ingénieur Poste créé à/c 1.01.2016	1	0	Temps complet
11	Technicien principal 1e classe	1	1	Temps complet
12	Technicien	2	2	Temps complet
13	Agent de maîtrise principal	1	1	Temps complet
14	Agent de maîtrise	1	0	Temps complet
15	Agent de maîtrise	1	0	TNC 21/35
16	Adjoint technique principal 1e classe	1	1	Temps complet
17	Adjoint technique principal 2e classe	1	1	Temps complet
18	Adjoint technique 1e classe	3	2	Temps complet
19	Adjoint technique 1e classe	1	1	TNC 20/35
20	Adjoint technique 2e classe	11	11	Temps complet

N° de poste	Filière et grade	Emplois		Durée du temps de travail
		créés	pourvus	
21	Adjoint technique 2e classe	2	1	TNC 10,5/35
22	Adjoint technique 2e classe	1	1	TNC 29/35
23	Adjoint technique 2e classe	1	1	TNC 21/35
24	Adjoint technique 2e classe	1	1	TNC 16/35
25	Adjoint technique 2e classe	1	1	TNC 21/35
26	Adjoint technique 2e classe	1	0	TNC 24/35
27	Adjoint technique 2e classe	1	1	TNC 28/35
28	Adjoint technique 2e classe	1	1	TNC 17,5/35
29	Adjoint technique 2e classe	1	1	TNC 21/35
FILIERE POLICE MUNICIPALE				
30	Brigadier chef principal de police	2	1	Temps complet
31	Brigadier de police	1	0	Temps complet
32	Gardien de police	1	0	Temps complet
33	Directeur artistique de l'Espace Rhéna	1	0	Temps complet
FILIERE CULTURELLE				
34	Adjoint du patrimoine principal 2e classe	1	1	Temps complet
35	Adjoint du patrimoine 2e classe	1	0	TNC 18/35
36	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1	1	TNC 12/20
37	Assistant d'enseignement artistique	1	1	TNC 11,5/20
38	Assistant d'enseignement artistique	1	0	TNC 10,5/20
39	Assistant d'enseignement artistique	2	0	TNC 5/20
40	Assistant d'enseignement artistique	1	0	TNC 4,5/20
FILIERE CULTURELLE				
41	Assistant d'enseignement artistique	3	2	TNC 3,5/20
42	Assistant d'enseignement artistique	3	3	TNC 3/20
43	Assistant d'enseignement artistique	1	1	TNC 2,5/20
44	Assistant d'enseignement artistique	2	0	TNC 1,5/20
45	Assistant d'enseignement artistique	2	1	TNC 1/20
46	Assistant d'enseignement artistique	2	1	TNC 0,5/20
FILIERE SOCIALE				
47	ATSEM principal de 1e classe Poste créé à/c 9.02.17	1	1	Temps complet
48	ATSEM principal de 1e classe 1 poste supprimé à/c 9.02.17	2 1	1 0	TNC 31,5/35 (90 %)
49	ATSEM principal de 2e classe	1	1	Temps complet
50	ATSEM principal de 2e classe	3	2	TNC 31,5/35 (90 %)
51	ATSEM 1e classe	3	2	TNC 31,5/35 (90 %)
FILIERE ANIMATION				
52	Coordinateur et gestionnaire administratif d'une structure d'accueil d'enfants	1	1	Temps complet
53	Animateur principal 2e classe 1 poste créé à/c 1.01.17	2	1	Temps complet
54	Adjoint d'animation 1e classe	1	0	Temps complet
55	Adjoint d'animation 2e classe	7	6	Temps complet
56	Adjoint d'animation 2e classe	1	1	TNC (28/35)
TOTAL DE L'EFFECTIF		99	68	

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 13 – Engagement de jeunes temporaires durant les vacances

Au cours de la période des vacances estivales, certains travaux effectués en régie par les ouvriers communaux prennent du retard en raison des absences pour congés annuels.

Depuis de nombreuses années, afin de pallier ces absences qui perturbent le service, de jeunes temporaires de KEMBS âgés de 16 ans et plus sont recrutés pour une période de quatre semaines chacun. Ils assistent les ouvriers communaux dans l'exécution de tâches courantes.

Les modalités de recrutement ont été fixées par délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2001.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renouveler le principe d'engagement de jeunes temporaires en 2017.

Le Conseil municipal :

- autorise l'engagement temporaire pendant les mois de juillet et août 2017 de 10 jeunes au sein du service technique, chacun pour une période de 4 semaines ;
- rappelle les critères d'engagements fixés par la délibération du conseil municipal en date du 10 décembre 2001 :
 - les jeunes ne passeront qu'une seule fois dans le service technique
 - seules les candidatures des jeunes de 16, 17 et 18 ans seront retenues
 - en cas de difficulté de recrutement, une liste d'attente sera établie et exceptionnellement une même personne pourrait bénéficier d'un second passage dans le service (mais sur deux années consécutives) et à condition qu'elle réponde aux critères d'âge initialement fixés ;
 - si le nombre de candidats est supérieur à 10, un tirage au sort sera organisé. Dans ce cas, seuls les candidats présents ou valablement excusés et représentés pourront participer au tirage au sort.
- fixe la rémunération des jeunes employés saisonniers concernés en référence au 1^{er} échelon du grade d'Adjoint technique de 2^{ème} classe
- dit que les dépenses seront imputées sur les crédits prévus à cet effet aux chapitres correspondants du budget
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les contrats et documents à intervenir.

M. THOMA demande si les jeunes peuvent revenir tous les ans. La règle est de recruter des jeunes dans la tranche d'âge de 16 à 18 ans, ils ne sont recruté qu'une seule fois sauf s'il reste de la place, ce qui ne s'est jamais produit jusqu'à présent.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 14 – Rapport 2016 de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) – Communauté d'Agglomération des Trois Frontières

Monsieur le Maire expose :

Le 1^{er} janvier 2016, la Communauté de Communes des Trois Frontières s'est transformée en Communauté d'Agglomération dont le régime fiscal obligatoire est celui de la Fiscalité Professionnelle Unique (F.P.U.).

Par ailleurs, le passage en Communauté d'Agglomération a donné lieu à la prise de nouvelles compétences obligatoires portant sur l'équilibre social de l'habitat et sur la Politique de la Ville.

Le transfert de ces compétences des communes vers la Communauté d'Agglomération peut se traduire par des transferts de charges et de produits. Leur évaluation va impacter le montant des attributions de compensation à verser aux communes par la Communauté d'Agglomération.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières, installée le 15 décembre 2015, a pour mission :

- d'une part, de procéder à l'évaluation du montant de la totalité des charges transférées par les Communes à la Communauté d'Agglomération et correspondant aux compétences qui lui sont dévolues
- d'autre part, de calculer les attributions de compensation versées par la Communauté d'Agglomération à chacune des communes membres.

La CLECT doit obligatoirement intervenir au cours de la première année en FPU et lors de tout transfert de charges qui peut résulter, soit d'une extension des compétences de la Communauté d'Agglomération, soit de la définition de l'intérêt communautaire de telle ou telle compétence.

Il appartient à la CLECT de garantir l'équité de traitement et la transparence des méthodes d'évaluation des charges transférées.

La CLECT prépare un rapport d'évaluation des charges transférées qui doit être approuvé par délibérations des Conseils Municipaux des communes membres à la majorité qualifiée :

- soit 2/3 des communes représentant au moins 50 % de la population de la Communauté d'Agglomération
- soit 50 % des communes représentant au moins 2/3 de la population de la Communauté d'Agglomération

La CLECT de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières s'est réunie le 2 novembre 2016. Elle a constaté qu'aucun transfert de charges n'a été identifié au titre des compétences transférées au 1^{er} janvier 2016.

De ce fait, les attributions de compensation au titre de 2016 ne sont constituées que des produits transférés, soit pour la Commune de KEMBS un montant de 1 033 057 €.

Le rapport de la CLECT, joint en annexe, a été notifié par courrier en date du 8 novembre 2016 et il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce rapport.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies c

VU le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges en date du 2 novembre 2016

VU le courrier du 8 novembre 2016 de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières, valant notification du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

L'assemblée locale approuve ce rapport.

Point 15 – Demandes de subvention

A. Ecole-Collège des Missions de BLOTZHEIM

Monsieur le Maire expose :

L'Ecole-Collège des Missions de BLOTZHEIM a décidé d'organiser plusieurs voyages scolaires en 2017 pour des élèves scolarisés dans l'établissement. Ainsi :

- pour les classes de 6^{ème} bilingue, un échange avec les correspondants de HECHINGEN en ALLEMAGNE du 3 au 7 avril 2017. Trois élèves de la Commune scolarisés dans cette classe, peuvent bénéficier de ce séjour éducatif
- pour les classes de CM2, une classe découverte à STOSSWIHR du 14 mai au 19 mai 2017 (estimé à 5,5 jours). Trois élèves de la Commune scolarisés dans ces classes, peuvent bénéficier de ce séjour éducatif
- pour les classes de 5^{ème}, une classe verte à CIERNIEBAUD dans le JURA du 29 mai au 2 juin 2017. Neuf élèves de la Commune scolarisés dans ces classes, peuvent bénéficier de ce séjour éducatif
- pour les classes de 3^{ème}, un séjour linguistique du 23 au 28 avril 2017 à LONDRES. Trois élèves de la Commune, scolarisés dans ces classes, peuvent bénéficier de ce séjour éducatif
- pour les classes de 4^{ème}, un séjour à "l'EURO SPACE CENTER" en Belgique du 18 au 20 janvier 2017. Huit élèves de la Commune scolarisés dans ces classes, peuvent bénéficier de ce séjour éducatif

Cet établissement scolaire sollicite une subvention communale pour alléger la participation financière des parents à cette opération.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de soutenir, comme par le passé, financièrement ces initiatives dans les limites des crédits accordés pour des actions similaires
- d'accorder une subvention de 5,- € par jour et par élève domicilié dans la Commune pour ces séjours
- d'imputer la dépense au chapitre correspondant du Budget 2017.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

B. Enseignement DON BOSCO de LANDSER

Monsieur le Maire expose :

L'établissement d'enseignement DON BOSCO de LANDSER a décidé d'organiser un séjour de classes transplantées à CIERNIEBAUD dans le JURA du 9 au 13 janvier 2017 et du 16 au 20 janvier 2017. Huit élèves de la Commune scolarisés dans cet établissement, participent à l'un de ces deux séjours d'une durée de 4 jours.

Cet établissement scolaire sollicite une subvention communale pour alléger la participation financière des parents à cette opération.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de soutenir, comme par le passé, financièrement cette initiative dans les limites des crédits accordés pour des actions similaires
- d'accorder une subvention de 5,- € par jour et par élève domicilié dans la Commune pour ce séjour
- d'imputer la dépense au chapitre correspondant du Budget 2017.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

C. Collège René SCHICKELE de SAINT-LOUIS

Monsieur le Maire expose :

Le collège René SCHICKELE de SAINT-LOUIS a décidé d'organiser un voyage à BERLIN pour ses classes de 3^{ème} du 26 au 30 mars 2017. Un élève de la Commune scolarisé dans cet établissement, participe à ce séjour d'une durée de 5 jours.

Cet établissement scolaire sollicite une subvention communale pour alléger la participation financière des parents à cette opération.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de soutenir, comme par le passé, financièrement cette initiative dans les limites des crédits accordés pour des actions similaires
- d'accorder une subvention de 5,- € par jour et par élève domicilié dans la Commune pour ce séjour
- d'imputer la dépense au chapitre correspondant du Budget 2017.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

D. Collège Georges FORLEN de Saint-Louis

Monsieur le Maire expose :

Le collège Georges FORLEN de SAINT-LOUIS a décidé d'organiser une classe de neige du 13 au 17 mars 2017. Un élève de la Commune scolarisé dans cet établissement, participe à ce séjour d'une durée de 5 jours.

Cet établissement scolaire sollicite une subvention communale pour alléger la participation financière des parents à cette opération.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de soutenir, comme par le passé, financièrement cette initiative dans les limites des crédits accordés pour des actions similaires
- d'accorder une subvention de 5,- € par jour et par élève domicilié dans la Commune pour ce séjour
- d'imputer la dépense au chapitre correspondant du Budget 2017.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 16 – Acquisition d'équipements pour la vie associative locale

A. Judo Club

Le Président du JUDO CLUB sollicite la Commune pour la prise en charge de l'acquisition d'un tapis de judos composé de plusieurs modules pour les activités de l'association. Le coût des équipements proposés par la société RANDORI DISTRIBUTION s'élève à 5 997,60 € TTC.

Les dépenses liées aux activités des associations ont été présentées lors de la Commission Vie Associative et Culturelle du 23 novembre 2015 dont le compte-rendu a été approuvé lors du Conseil Municipal du 15 décembre 2015. La disponibilité budgétaire est effective sur le compte d'exécution prévu à cet effet.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de répondre favorablement au souhait de cette association locale
- de prendre en charge l'acquisition du matériel susvisé aux conditions financières proposées
- d'autoriser M. le Maire à passer commande dans les meilleurs délais
- d'accepter dès à présent la participation financière de l'association JUDO CLUB de KEMBS à cet achat arrêtée à un montant total de 2 999 € TTC
- d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2016.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

B. FCKR

Le Président du FCKR sollicite la Commune pour la prise en charge de l'acquisition d'ustensiles de cuisine pour les activités de l'association. Le coût des équipements proposés par la société AC EMERAUDE s'élève à 873,35 € TTC.

Les dépenses liées aux activités des associations ont été présentées lors de la Commission Vie Associative et Culturelle du 23 novembre 2015 dont le compte-rendu a été approuvé lors du Conseil Municipal du 15 décembre 2015. La disponibilité budgétaire est effective sur le compte d'exécution prévu à cet effet.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de répondre favorablement au souhait de cette association locale
- de prendre en charge l'acquisition du matériel susvisé aux conditions financières proposées
- d'autoriser M. le Maire à passer commande dans les meilleurs délais
- d'accepter dès à présent la participation financière de l'association FCKR à cet achat arrêtée à un montant total de 436,67 € TTC
- d'imputer la dépense et la recette aux chapitres correspondants du Budget 2016.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 17 – Admission en non-valeur pour le budget principal et le budget annexe – Service de l'eau

A – Admission en non-valeur pour le budget principal

M. le Maire expose :

La Commune a réceptionné, de la part de Mme VALENTINI, Responsable du Centre des Finances Publiques d'Ottmarsheim, une liste de titres de recettes afin qu'ils soient admis en non-valeurs et un titre en créance éteinte.

En effet, le Centre des Finances Publiques est chargé d'effectuer le recouvrement des recettes de la Commune. Or, un certain nombre de factures des exercices précédents est impayé et la situation de ces anciens administrés laisse entendre que ces factures ne seront pas honorées à l'avenir.

Cela concerne deux administrés, un particulier dont une vingtaine de saisies, en vain, ont été effectuées depuis 2011 et une entreprise dont la procédure de liquidation judiciaire a été clôturée pour insuffisance d'actifs.

Le montant cumulé représente 351,48 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter la demande non valeurs des créances proposées par le comptable public pour un montant de 351,48 € et de prélever la somme correspondante sur les crédits du compte 6541

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

B – Admission en non-valeur pour le budget annexe – Service de l'eau

M. le Maire expose :

La Commune a réceptionné, de la part de Mme VALENTINI, Responsable du Centre des Finances Publiques d'Ottmarsheim, une liste de titres de recettes afin qu'ils soient admis en non-valeurs et un titre en créance éteinte.

En effet, le Centre des Finances Publiques est chargé d'effectuer le recouvrement des recettes de la Commune. Or, un certain nombre de factures des exercices précédents est impayé et la situation de ces anciens administrés laisse entendre que ces factures ne seront pas honorées à l'avenir.

Cela concerne 2 anciens titulaires de compteurs d'eau qui ont quitté le territoire français ou dont les dettes sont trop importantes pour honorer les créances et deux entreprises dont la procédure de liquidation judiciaire a été clôturée.

Admission de créances en non valeurs :

	Nombre de débiteurs concernés	Montant des titres
Particuliers	2	416,21 €
Entreprises	2	1 736,88 €

Le montant cumulé représente 2 153,09 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter la demande non valeurs des créances proposées par le comptable public pour un montant de 2 153,09 € et de prélever la somme correspondante sur les crédits du compte 6541

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

Point 18 – Souscription de contrats d'assurance pour la période de 2017 à 2020 pour les besoins de la commune de Kembs

Les marchés d'assurances actuels de la commune de KEMBS prennent fin le 31 décembre 2016.

Une consultation a été lancée selon la procédure formalisée, en application des articles 12, 25, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour le renouvellement des contrats d'assurance suivants, pour la période de 2017 à 2020.

- Lot 1 : assurance dommages aux biens et risques annexes
- Lot 2 : assurance responsabilité civile et risques annexes
- Lot 3 : assurance flotte automobile des véhicules et des risques annexes
- Lot 4 : assurance de la protection juridique des agents et des élus
- Lot 5 : assurance des prestations statutaires.

La date d'effet des marchés est fixée au 1^{er} janvier 2017.

S'agissant d'un appel d'offres ouvert européen, les avis de publicité ont été adressés au Journal Officiel de l'Union Européenne, au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, au journal d'annonces légales "L'Alsace" et mis en ligne, ainsi que le dossier de consultation, sur le profil acheteur de la Commune "L'Association des Maires du Haut-Rhin" en date du 20 septembre 2016 avec une date de remise des offres au 20 octobre 2016 à 12h00.

Les offres suivantes ont été réceptionnées :

N°	CANDIDATS	LOTS
1	Cabinet GUERIN MOUREY - 50180 AGNEAUX	04
2	SMACL - 79031 NIORT	05
3	SMACL - 79031 NIORT	01, 02, 03 et 04
4	QUATREM - 75009 PARIS	05
5	APRIL ENTREPRISE ET COLLECTIVITE - 69439 LYON	05
6	SIACI SAINT-HONORE - 75008 PARIS	05
7	SAS GRAS SAVOYE BERGER SIMON - 57041 METZ	05
8	Cabinet Pierre HOENNER - 68055 MUHOUSE	01, 02, 03 et 04
9	BRETEUIL ASSURANCES COURTAGE - 62922 AIRE SUR LA LYS	01 et 02
10	ASSURANCES PILLIOT – 62120 AIRE SUR LA LYS	03 et 05

Les offres reçues ont été analysées sur la base des critères ci-dessous énoncés, figurant au règlement de la consultation :

Pour les lots 1, 2 et 3, les candidats devaient chiffrer 3 solutions de base.

1. Valeur technique et qualité : 60 points, au vu :

- de l'étendue des garanties de couverture offertes (conditions générales et conditions particulières et plafonds proposés le cas échéant) par rapport aux conditions minimales demandées par le pouvoir adjudicateur : *sous-pondération 40 points*
- des modalités et la procédure de gestion des dossiers notamment des sinistres (selon renseignements figurant au questionnaire) : *sous-pondération 20 points*

2. Prix : 40 points au vu :

- de la tarification proposée (primes, droit d'adhésion...), lot par lot, des prestations.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 28 novembre 2016, a pris connaissance de l'analyse des offres et a attribué les marchés aux assureurs suivants, les propositions de ces candidats s'avérant économiquement les plus avantageuses :

Lot 01

Assurance dommages aux biens et risques annexes à la SMACL, pour une cotisation annuelle de 17 282,47 € (taux de 0,61 €/m²), solution de base 2 avec franchise intermédiaire, variantes imposées multirisques exposition et vol de clé, vol en coffre, transport de fond et contenu congélateurs incluses

Lot 02

Assurance responsabilité civile et risques annexes à la SMACL, pour une cotisation annuelle de 2 680,26 €, solution de base 1 sans franchise

Lot 03

Assurance flotte automobile et risques annexes au Cabinet Pierre HOENNER - MMA IARD, pour une cotisation annuelle de 9 961,90 €, solution de base 1 sans franchise – variante imposée : tous risques véhicules de moins de 5 ans et tierce collision pour les véhicules de plus de 5 ans, garantie auto-collaborateur incluse

Lot 04

Assurance protection juridique des agents et des élus au Cabinet Pierre HOENNER - DAS SA, pour une cotisation annuelle de 800,00 €, formule de base + variante imposée : protection juridique des collectivités

Lot 05

Assurance des prestations statutaires à QUATREM - Cabinet Pierre HOENNER Agence MMA - SOFAXIS, pour une cotisation annuelle de :

- CNRACL : 54 241,41 € - Taux de 5,70 %
Tous risques avec une franchise de 15 jours maladie ordinaire
- IRCANTEC : 3 412,64 € - Taux de 1,20 %
Maladie ordinaire avec franchise 15 jours fermes.

Le Conseil Municipal a pris connaissance de ces décisions.

Point 19 – Diverses informations

M. KIELWASSER transmet les vœux de l'équipe de l'ALSH aux conseillers.

M. LEPROTTI souhaite savoir si des économies ont été réalisées en 2016. M. KIELWASSER confirme que dès lors où nous avons eu la possibilité de diminuer des coûts cela a été effectué par des choix de procédures d'achats ou des négociations dès que le cadre réglementaire le permettait, il précise également que le remplacement de fonctionnaires partant à la retraite n'est pas systématique. Dès 2016, un cadre n'a pas été remplacé à son départ.

M. BANDINELLI remercie les conseillers qui se sont impliqués lors de la manifestation "Noël dans l'Espace" et rappelle les dates des manifestations à venir.

Mme RUDLER remercie les conseillers pour leur présence lors de la fête des seniors et Mme BACH remercie également l'assemblée pour l'aide fournie lors des manifestations à la Maison du Patrimoine.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne souhaitant plus la parole, M. le Maire clôt la séance à 21h15.

